

## Troisième séance, jeudi 24 mai 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi 2017-DEE-83: modification de la loi sur la promotion économique (LPEc); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Motion 2017-GC-124 Gabriel Kolly/André Schoenenweid: modification de la loi du 19 octobre 2000 sur le statut des Entreprises électriques fribourgeoises et de leur caisse de pension; prise en considération. – Requête 2018-GC-74 Pierre Mauron/Nicolas Kolly: traitement urgent de la motion 2018-GC-73 (modification des articles 10ss LHFR concernant la composition et la nomination du Conseil d'administration de l'HFR); prise en considération. – Motion 2018-GC-39 Ralph Alexander Schmid/Markus Bapst: trois piliers pour une guérison à long terme de l'Hôpital fribourgeois (HFR); prise en considération. – Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy: état des finances de l'Hôpital fribourgeois (HFR); prise en considération. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Susanne Aebischer, Gabrielle Bourguet, Xavier Ganioz, Benjamin Gasser, Fritz Glauser, Pierre-André Grandgirard, Jacques Morand et Benoît Piller.

MM. Didier Castella, Georges Godel, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Je vous rappelle une fois encore le déroulement de la session de juin afin que vous ne preniez pas trop de rendez-vous: nous siégeons comme d'habitude le mardi après-midi, le mercredi toute la journée si nécessaire et le jeudi matin, lequel est combiné avec la sortie des groupes. Le vendredi est libre, ce qui vous permettra de planifier une sortie de groupe ce jour-là.

Je voulais le faire en sa présence, mais je le fais quand même: je souhaite non seulement un très bon anniversaire, mais aussi un complet et rapide rétablissement à M. le Député Benoît Piller, qui fête aujourd'hui son anniversaire.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>me</sup> et MM. Patrick Zehnder, Marcel Godel, Barbara Progin, Christian Wyssmüller, Xavier Angéloz et Luc Déglise par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de mai 2018.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Madame, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

### Projet de loi 2017-DEE-83 Modification de la loi sur la promotion économique (LPEc)<sup>1</sup>

Rapporteur: Jean-Daniel Chardonnens (UDC/SVP, BR).

Commissaire: Olivier Curty, Directeur de l'économie et de l'emploi.

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Je décline mes liens d'intérêts: je suis actif dans le domaine du transport de personnes et de marchandises. J'ai aussi des intérêts dans la vente de boissons et dans les travaux de terrassement et de génie civil. Je suis président du Club économique du Grand Conseil.

La commission a siégé le 7 mai dernier et a pu travailler efficacement, puisque le projet de loi a été traité en une seule séance. Comme le mentionne le message du Conseil d'Etat, ce projet de loi a pour but de doter la promotion économique d'un outil adapté aux défis d'aujourd'hui que sont par exemple la globalisation, la croissance dans les pays émergents, la numérisation ou encore les contraintes environnementales. Il s'agit de pérenniser ce qui se pratique déjà et

<sup>1</sup> Message et annexe pp. 903ss.

de miser sur l'innovation. Dans le projet bis proposé par la commission, la sauvegarde de l'environnement a été débattue longuement. Il en est ressorti que les dossiers qui seraient en lien avec le développement durable pourraient être avantagés et se voir offrir des contributions financières exceptionnelles. De même, la commission souhaitait inclure dans les tâches de la promotion économique la transmission d'entreprises. La commission a aussi buté sur la formulation de l'art. 8, qui lui semblait floue et restrictive dans son interprétation, mais qui avait cependant l'avantage de faire allusion à la distorsion de la concurrence. Concurrence dont il n'est jamais fait mention dans la loi. Un amendement annoncé pourrait combler cette lacune et rétablir cette précision qui me semble nécessaire. Pour le reste, il s'agit d'adaptations structurelles ou de toilettage de la loi. La commission propose au Grand Conseil d'accepter l'entrée en matière et d'adopter ce projet de loi tel qu'il sort des délibérations mentionnées dans le projet bis, sous réserve que l'amendement annoncé soit accepté.

Je remercie M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, commissaire du Gouvernement, ainsi que M. Jean-Luc Mossier, directeur de la promotion économique, pour les précisions qu'ils nous ont apportées durant les débats. Merci également à M<sup>me</sup> Anne Küng, responsable de la politique à la promotion économique, et à M. David Sansonnens, conseiller juridique à la Direction de l'économie et de l'emploi. Merci encore à M. Reto Schmid, secrétaire-général adjoint, pour la tenue impeccable du procès-verbal.

**Le Commissaire.** Vous le savez, la loi sur la promotion économique a été partiellement révisée en 2007 pour y intégrer le volet de la nouvelle politique régionale. Mais l'essentiel de cette loi date cependant de 1996. Or, vous savez que l'économie mondiale a beaucoup évolué depuis cette période et les entreprises de notre canton y sont toutes exposées, que ce soit de manière directe ou indirecte. Les changements sont de plus en plus rapides, les pays émergents sont en pleine croissance et la digitalisation et les impératifs environnementaux bouleversent aussi l'organisation de la société et des entreprises. Dans ce contexte, l'innovation joue toujours un rôle plus important. Sans elle, on peut argumenter que l'économie fribourgeoise restera en plan ou, pire, qu'elle régressera pendant que les autres continueront à se développer. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose d'adapter le cadre légal de sa politique de promotion économique.

Aujourd'hui déjà, la promotion économique cantonale mise largement sur l'innovation. Le projet de révision de la loi a pour but de renforcer encore cet axe, en soutenant de manière encore plus ciblée l'innovation et les investissements dans les entreprises. Il vise en particulier à accorder des aides financières aux petites et moyennes entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises existantes – pour les inciter à investir dans ce domaine – ou d'entreprises en création.

Der 1. Teil des Entwurfs, die Innovationsförderung:

Die A-fonds-perdu-Beiträge für die KMU müssen verstärkt und gezielter eingesetzt werden. Sie sollen die Unternehmen ermutigen, neue Produkte, neue Prozesse sowie auch neue Märkte zu erschliessen. Im Einzelnen werden mit diesen Beiträgen folgende Massnahmen unterstützt:

Erstens – wie gesagt – die Entwicklung neuer Produkte, Forschungs- und Entwicklungsprojekte, zweitens die Entwicklung neuer Prozesse, zum Beispiel etwa Fachstudien zur Steigerung der Energieeffizienz oder zur Digitalisierung industrieller Prozesse.

3. Die Erschliessung neuer Märkte, das heisst, Marktstudien, Erkundungsreisen, Patenteingaben und -erweiterungen, insbesondere in den aufstrebenden Ländern.

Der 2. Teil des Entwurfs, die Unterstützung von Unternehmen in der Gründungsphase:

Die Instrumente zur Unterstützung von Start-ups, wie diese Unternehmen heissen, das heisst, Seed-Darlehen und Risikokapital, wurden ursprünglich im Rahmen von Plänen zur Stützung der kantonalen Wirtschaft eingeführt, das Risikokapital im Jahre 1997 und das Seed-Darlehen im Jahre 2009. Diese Instrumente sind aber in den meisten Kantonen ordentliche Massnahmen der Wirtschaftsförderung im Bereich der Innovation. Beide Instrumente weisen eine gute Erfolgskurve auf. Die Businesspläne und der Innovationsgrad der unterstützten Projekte sind immer ehrgeiziger und man darf sagen, dass mehrere dieser Start-ups zur Zeit eine Zusammenarbeit mit hochrangigen internationalen Wirtschaftsakteuren aufbauen, zum Beispiel Bicom mit der europäischen Weltraumorganisation ESA, wir haben Swisshydrogène mit Plasticomnium und auch Morphan mit Securitas.

Somit ist es heute angezeigt, meine Damen und Herren, diese Instrumente gesetzlich zu verankern und sie mit neuen finanziellen Mitteln zu versehen. Sobald das Gesetz promulgiert ist – grundsätzlich im Herbst 2018 –, wird dem Grosse Rat ein Finanzdekret vorgelegt werden. Heute werden wir also nicht über Finanzen, sondern nur über die einzelnen Massnahmen diskutieren.

Das heisst, dieses Dekret, das wir Ihnen noch vorlegen werden, wird einen mehrjährigen Verpflichtungskredit beinhalten, über den die Mittel zur Finanzierung der Seed-Darlehen und zur Investition im Risikokapital bereitgestellt werden. Beim Risikokapital handelt es sich konkret um eine Beteiligung des Staates an der Kapitalerhöhung der Risikokapital Freiburg AG und beim Seed-Kapital ist es auch eine unabhängige Struktur.

Le troisième volet, c'est le soutien à l'investissement dans les entreprises industrielles. Face à une concurrence toujours plus vive, de nombreuses entreprises doivent se repositionner sur le marché, ce qui passe par de nouveaux investissements.

Or, vous savez que certaines sociétés ont une stratégie claire ou un business plan ambitieux, mais, notamment en raison des crises économiques ces dernières années, ne disposent pas de fonds propres suffisants pour réaliser ces investissements. Pour y remédier, il est proposé de créer un instrument de cautionnement cantonal destiné principalement aux PME. Il existe certes déjà un instrument de cautionnement romand, mais dont la portée est limitée, vous le savez. Les montants qui peuvent être donnés se limitent actuellement à un demi-million de francs, qui va être augmenté prochainement à 1 million, mais selon nous cela reste quand même insuffisant. Donc, ce cautionnement cantonal sera octroyé en complément d'un soutien bancaire et d'une demande de soutien auprès de cautionnements romands. Il ne s'agit en aucun cas de soutenir artificiellement des entreprises en difficulté, dont l'existence n'est malheureusement plus défendable économiquement. Le but est vraiment de permettre aux entreprises qui ont un potentiel économique et surtout une vision claire de leur avenir de réaliser à court terme des investissements auxquels leurs fonds propres ne donnent pas accès. Le cautionnement se montera au maximum à 3 millions de frs. Cet instrument sera également utile dans certains cas pour soutenir – c'est très important – la transmission d'entreprises. Celle-ci est souvent accompagnée de nouveaux investissements et d'opérations financières complexes, dans lesquels le cautionnement de l'Etat peut jouer un rôle de facilitateur.

Le Conseil d'Etat espère que le présent projet de révision de la loi sur la promotion économique remportera votre adhésion. Nous sommes convaincus qu'il contribuera ainsi à mieux armer encore nos entreprises pour relever le défi auquel elles seront confrontées au cours des prochaines années. C'est avec plaisir que je discuterai avec vous les détails de ce projet.

Concernant les modifications déposées par la commission, avec l'accord du Conseil d'Etat, je peux m'y rallier, à l'exception de la modification à l'art. 3 al. 1bis (nouveau).

Je tiens encore à remercier la commission et son président pour le traitement de cette affaire et pour la très bonne collaboration.

**Thévoz Laurent** (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce projet de loi sur la promotion économique. En effet, il considère que la transition vers le développement durable est impensable sans le concours actif et systématique de l'économie. C'est la raison pour laquelle ces contributions à un développement durable et plus équilibré sont absolument essentielles. Il partage la clause du besoin de la révision de cette loi, en particulier pour deux raisons: la première est de consolider les différents instruments qui existent actuellement dans le canton et qui sont un peu éparpillés, certains étant arrivés en bout de course. Il faut aussi mentionner que le canton doit relever la concurrence intercantonale et se mettre un peu à la hauteur des instruments de promotion qu'ont d'autres can-

tons aussi. L'accent qui est mis dans cette révision partielle sur l'innovation nous convient particulièrement et c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons l'ensemble des modifications présentées par la Commission.

Avec ces déclarations, le groupe Vert Centre Gauche entre en matière avec pas mal de convictions.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique et secrétaire générale de l'Association régionale de la Gruyère.

Le groupe libéral-radical soutient le projet qui vise une adaptation des mesures de promotion économique. Il s'agit d'une part de mesures de soutien à l'innovation, d'autre part de soutien aux entreprises en création par le biais de prêts d'amorçage et de capital-risque et, troisièmement, de soutien à l'investissement pour des entreprises industrielles et PME. Nous soutiendrons le projet bis de la commission et l'amendement Collomb à l'art. 8 al. 1bis (nouveau). Par contre, nous nous sommes abstenus en commission concernant l'ajout de l'art. 3 al. 1bis (nouveau) visant des projets qui réalisent des contributions significatives au développement durable de l'économie cantonale et qui pourraient être mis au bénéfice de contributions financières exceptionnelles. En effet, nous avons constaté que le smart living building a pu bénéficier d'aide même sans cette disposition particulière et la notion de développement durable figure expressément à l'art. 1, ce qui nous semble suffisant.

D'emblée, relevons le rôle de soutien de la promotion économique qui est limité face au nombre restreint de bénéficiaires potentiels des mesures de soutien à l'innovation, prêts d'amorçage et capital-risque, avec une exception il est vrai: le cautionnement qui est ouvert à toute entreprise. Dans un souci de développement et de pérennisation des entreprises, de maintien et de création de places de travail dans notre canton, l'amélioration des aides financières dans le domaine de l'innovation doit être saluée, même si on peut regretter le manque d'ambition dont fait preuve le canton. En effet, avec un budget annuel de 3 millions affecté à des aides à fonds perdu, le montant reste modeste en comparaison à l'économie cantonale, qui pèse plus de 15 milliards. En 2017, sept entreprises ont bénéficié de ces aides sur un total de plus de 14 000 personnes morales recensées dans notre canton. Sur la base de ce constat, il appartient autant à la promotion économique qu'aux organisations économiques d'informer encore davantage les entreprises, en les rendant attentives aux nouvelles mesures de soutien. Quant au montant maximal destiné aux petites et moyennes entreprises occupant jusqu'à 150 employés, soit 100 000 frs pour un nouveau produit, 50 000 frs pour de nouveaux processus, cela peut avoir un vrai effet incitatif. Mais il ne faut pas non plus se faire des illusions, car le nombre de PME qui peuvent prétendre bénéficier de ces aides financières est forcément limité, vu que l'Etat doit veiller à ne pas faire de distorsion de concur-

rence avec les entreprises qu'il soutient. Cette clause de non-concurrence exclut un très grand nombre de PME qui ont un marché local ainsi que les entreprises artisanales, soit la majorité des entreprises qui constituent l'économie de notre canton. Il ne s'agit pas ici d'opposer ces entreprises, mais elles ne doivent pas être oubliées. Elles méritent aussi l'attention de la promotion économique, car elles contribuent au tissu économique fribourgeois et créent des emplois. Pour elles, le renforcement du cautionnement, avec un cautionnement cantonal subsidiaire et complémentaire, ouvert à toute entreprise, est une excellente mesure. Basé sur un business plan et un projet innovant, le cautionnement peut permettre d'augmenter la capacité d'emprunt des entreprises. D'autre part, la mise en place d'une seule structure pour les préavis de décisions et suivis du dossier est à saluer dans un souci d'efficacité et de pragmatisme.

Quant aux deux autres outils, le repositionnement du prêt d'amorçage et la recapitalisation du capital-risque, ils font l'objet aujourd'hui d'une décision de principe et prochainement un décret sera présenté au Grand Conseil pour les besoins annuels. Ils méritent notre plein soutien.

Je terminerai en saluant la nouvelle mesure d'aide au développement régional, prévue à l'art. 16a (nouveau), à savoir que l'Etat peut participer par le biais de prêts au préfinancement des études de planification régionale, en lien avec les stratégies économiques et territoriales de ces dernières. Cette aide est bienvenue pour les associations régionales qui auront un rôle majeur et nouveau à jouer dans le cadre du nouveau plan directeur cantonal, au niveau de l'aménagement du territoire.

Avec ces considérations, j'en ai terminé.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Le groupe socialiste a très attentivement examiné cette modification de loi et je me fais aujourd'hui rapporteur du groupe pour cet objet, rapporteur de dernière minute en remplacement de Benoît Piller. Je profite de la présente, encore une fois, pour lui souhaiter un joyeux anniversaire et un bon rétablissement au nom de tout le groupe socialiste.

Modification de la loi sur la promotion économique ou plutôt modification de la loi de l'arrosoir financier pour les entreprises. En effet, le groupe socialiste regrette vivement que la modification de loi qui nous est proposée aujourd'hui se focalise uniquement sur des questions de structures permettant le soutien financier aux entreprises, sans d'ailleurs connaître leur coût exact, en dehors de toute réflexion plus globale sur ce qui serait une véritable promotion économique.

Pour notre groupe, le soutien financier aux entreprises ne passe pas uniquement par différents instruments permettant au final de verser d'une manière ou d'une autre de l'argent public à des entreprises privées – c'est ce qui nous est proposé par cette modification –, mais également et surtout par un

soutien accru aux chevilles ouvrières de chaque entreprise, les salariés.

Certes, la politique de promotion économique modifiée par le présent message complète la stratégie économique plus globale de l'Etat, stratégie qui englobe également la politique foncière active, la politique fiscale et la politique territoriale. Or, rien ne devrait empêcher le Conseil d'Etat d'y inclure également soit dans sa politique économique globale, soit dans la présente modification de loi, des instruments visant à soutenir les salariés des entreprises en assurant notamment des salaires et des conditions de travail décentes.

Notre groupe s'interroge également sur le fait que d'une part le Conseil d'Etat nous dit que le recours des entreprises fribourgeoises aux instruments d'aide actuellement en vigueur reste très faible et d'autre part nous propose pléthore de nouveaux instruments sans qu'une réelle analyse sur ce faible recours aux instruments d'aide n'ait été effectuée. En d'autres termes, nous disposons aujourd'hui d'aucune garantie que les nouveaux instruments que nous allons adopter en votant la présente modification de loi pourront connaître un succès plus grand que les instruments en vigueur actuellement.

Cela étant, conscient de la marge de manœuvre étroite donnée par la présente modification partielle de la loi sur la promotion économique et étant donné que nous pouvons soutenir la *Stossrichtung*, la stratégie de base du canton visant les trois axes – construction, agroalimentaire et les niches –, notre groupe peut entrer en matière sur cet objet. Partant, nous allons soutenir le projet bis de la commission et plus particulièrement la modification concernant le développement durable. Nous vous invitons à faire de même.

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier à déclarer.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de loi modifiant la loi sur la promotion économique. Par cette modification, il s'agit de prévoir que l'Etat, par le biais de la promotion économique, soit encore mieux en mesure de soutenir les entreprises fribourgeoises dans leur démarche de se créer, d'innover et de s'adapter aux exigences de l'économie moderne, notamment au développement de la société numérique qui touchera toutes les entreprises industrielles, également dans notre canton. Un des objectifs à viser prioritairement, par une promotion économique active, est d'augmenter le PIB toujours relativement faible dans notre canton.

Le groupe démocrate-chrétien est à l'unanimité d'avis que la modification de loi proposée va tout à fait dans la bonne direction pour atteindre ses objectifs, cela d'une part par la nouvelle définition claire des domaines et des stations de vie d'une entreprise, qui peuvent profiter d'une aide financière en cas de besoin. Il s'agit notamment des stations suivantes:



- > soutien aux entreprises en création;
- > soutien à l'innovation contenant particulièrement la création de nouveaux produits, l'instauration de nouveaux processus de production, d'administration ou de trouver des nouveaux marchés;
- > soutien à l'investissement dans les entreprises industrielles qui ont des projets concrets, mais qui ne disposent pas de fonds propres suffisants pour la réalisation;
- > toujours sous réserve que la modification de la commission à l'art. 5 soit acceptée, également, et c'est nouveau, soutien dans la phase de transformation souvent difficile pour une entreprise.

Le groupe démocrate-chrétien est également d'accord avec les différents instruments financiers prévus pour répondre aux demandes des entreprises, notamment les mesures de financement en capital et les aides à fonds perdus.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière et soutiendra également le projet bis de la commission, à l'exception de la modification à l'art. 3 al. 1 bis (nouveau) et celui à l'art. 8 al. 1. Comme il est présenté maintenant, il n'est pas acceptable, mais je sais qu'il y a une contre-proposition qui va se faire et qui va tout à fait dans la bonne direction.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et producteur de produits agricoles que je commercialise.

La promotion économique est un instrument important pour le bon déroulement de notre économie fribourgeoise et spécialement pour les jeunes entreprises. Je fais une comparaison avec un agriculteur qui sème pour pouvoir récolter.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de loi sur la promotion économique et vous propose d'entrer en matière et d'accepter la loi selon le projet bis de la commission ordinaire.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). J'ai pris connaissance avec intérêt de ce projet de loi, mais personnellement je regrette que la loi ne soutienne pas les PME qui forment les 90% de notre tissu économique. Je comprends que le rôle de l'Etat n'est pas d'aider une PME parmi d'autres, car il y aurait bien entendu risque de distorsion de concurrence. Mais à mon sens, l'Etat devrait promouvoir et soutenir la saine concurrence entre entreprises. C'est aussi une forme de promotion économique. Comment? En luttant efficacement contre la concurrence déloyale – vous me voyez venir – générée par le travail au noir. Voici bientôt deux ans que j'ai déposé une motion avec notre ancien collègue Jacques Vial. J'attends impatiemment la réponse. J'avais convenu avec vous, Monsieur le Commissaire, de rallonger le délai, le temps que le groupe de travail que vous avez institué puisse donner des réponses à l'amélioration de cette lutte contre le travail au noir. Voilà six mois que le travail est terminé et rien ou presque rien ne bouge. Des entre-

prises veulent mettre la clé sous le paillason – je ne plaisante pas –, elles en ont ras-le-bol, car la situation est grave et surtout l'impunité des tricheurs commence à peser. Une forme de mafia, je vous le dis, s'installe dans notre canton. Monsieur le Commissaire, j'attends du Gouvernement qu'il s'engage fermement en faveur de cette lutte avec les moyens. Pour les PME que je représente, les discours sur le high tech in the green et les emplois à haute valeur ajoutée commencent à lasser. Les PME attendent votre soutien, le soutien du Gouvernement. Pour cela, donnez-leur les moyens de se battre à armes égales sur notre marché, sur le marché fribourgeois.

Une petite parenthèse: dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, les entreprises qui ont dans leur secteur plus de 8% de chômage devront annoncer leurs places vacantes auprès du canton. Sachez que les contrevenants risquent jusqu'à 40 000 frs d'amende. Si vous employez des travailleurs au noir, vous risquez jusqu'à 10 000 frs d'amende. Cherchez l'erreur.

Monsieur le Commissaire, malgré ce coup de gueule, je vous informe que je soutiendrai ce projet de loi.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Nous devons bien sûr beaucoup faire pour attirer et aider les entreprises, mais je pense qu'il ne faut pas oublier les entreprises qui sont là et moins souvent leur mettre les bâtons dans les roues. Je prends souvent l'exemple du SeCA et de l'aménagement du territoire où aujourd'hui de nombreuses entreprises sont préféritées, où des décisions où ils veulent construire quelque chose, où des décisions sont prises par une personne sans se soucier si le préavis est négatif pour la promotion économique ou pas. Je pense que ce n'est pas correct et je pense qu'on doit aussi avoir des discussions avec ces entreprises, de manière à trouver des solutions pragmatiques et rapides. J'ai demandé à une entreprise exemple si je pouvais la citer, soit l'entreprise Dentan-Siffert SA, qui a 53 employés dont huit à l'administration. Se trouvant dans des locaux très exigus à Givisiez, elle voulait construire une nouvelle bâtisse à Grolley. Cette entreprise a aujourd'hui bien sûr trouvé des solutions, parce qu'il y a eu des interventions de manière à ce que ce dossier se débloque. C'est la preuve que ça pouvait être fait dès le départ. Ils ont eu des préavis négatifs au départ, tout en disant que le plan directeur cantonal pouvait peut-être laisser voir à l'avenir qu'il y aurait une surcapacité de terrains à bâtir dans la commune, ce qui n'est vraisemblablement pas le cas, puisqu'à la fin ils ont quand même eu le permis de construire.

On voit aussi que des préavis pour des murets ou des petits trucs de rien du tout engendrent des préavis négatifs. Je pense que cela n'est pas correct et là, on peut faire tout ce qu'on veut, mais si on n'aide pas ces entreprises, si on leur met des bâtons dans les roues, alors qu'ils ont déjà des succursales dans le canton de Vaud, il ne faut pas s'étonner qu'elles partent dans les autres cantons. Nous nous sommes alarmés longtemps, on a beaucoup parlé de l'entreprise Zumwald à l'époque, mais je pense qu'il y a beaucoup d'entreprises Zumwald aujourd'hui

qui sont malheureusement pr  t  r  es et dont on ne parle pas. J'aimerais bien aussi qu'il y ait des discussions entre le directeur de la promotion   conomique et le Directeur de l'am  nagement, de l'environnement et des constructions, afin que les choses se fassent de mani  re pragmatique dans les services.

**B  rdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Je d  clare mes liens d'int  r  ts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale, une des organisations fa  ti  res de l'  conomie de notre canton.

L'Union patronale du canton de Fribourg salue la nouvelle loi sur la promotion   conomique, qui permet la mise en place de nouvelles mesures ainsi que le renforcement des mesures existantes. Nous sommes tous conscients que la clause de non-concurrence exclut un grand nombre de PME avec un march   local, ainsi que les entreprises artisanales, des mesures de soutien de cette loi. Pour   a, il est important que le canton de Fribourg assume   galement ses engagements aupr  s de Cautionnement romand, ainsi qu'aupr  s de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement romand. Cette condition de non-concurrence ne s'y appliquant pas, les entreprises n'ayant pas la possibilit   de pouvoir profiter de mesures de promotion   conomique peuvent d  s lors faire appel    cet instrument de cautionnement pour b  n  ficier d'un soutien.

Ich begr  sse es in diesem Zusammenhang sehr, dass mit der neuen Auslegung der Regelungen zum Wirtschaftswesen insbesondere auch Vorhaben in Verbindung mit strategischen Investitionen oder Unternehmensnachfolgen auf diese Weise unterst  tzt werden k  nnen und die Obergrenze in Bezug auf die Gesamtkosten des Vorhabens gestrichen wurde. Dies h  tte unn  tig sinnvolle Projekte gef  hrt. Schliesslich geht es ja darum, durch eine Bankanalyse validierte Projekte, welche zu wenig Eigenmittel aufweisen, zu unterst  tzen und deren Realisierung zu erm  glichen. An dieser Stelle wurde der Teilsatz ins Gesetz eingef  hrt, dass der Staat in Ausnahmef  llen von der gesetzlichen Obergrenze der H  lfte des Bankkredites f  r eine Verb  rgung abweichen kann. Ich pl  diere an dieser Stelle daf  r, dass diese Regelung nicht zu restriktiv gehandhabt wird und insbesondere in F  llen, wo die Bank noch eine h  here Verb  rgung als die 50% verlangt, auch eingetreten wird.

Wie es bereits erw  hnt wurde, ist es wichtig, dass die F  derungsinstrumente noch vermehrt durch die Wirtschaftsf  rderung und auch durch die Wirtschaftsverb  nde bei den Unternehmen bekanntgemacht werden, damit die Wirtschaftsentwicklung und somit die Arbeitspl  tze in unserem Kanton noch besser und vermehrt gef  rdert werden k  nnen.

Dann m  chte ich noch kurz auf die Bemerkung von Herrn Wicht bez  glich der Schwarzarbeit eingehen. An dieser Stelle m  chte ich betonen, dass auch wir vom Arbeitgeberverband sehr gespannt auf die Antworten des Staatsrates zu den 15 vorgeschlagenen Massnahmen im Rahmen der Bek  mpfung der Schwarzarbeit warten. Und ich m  chte erw  hnen, dass

die Wirtschaftsverb  nde hier vorw  rts machen und mit der Einf  hrung einer Baustellenkarte proaktiv handeln.

Wir hoffen, dass der Staatsrat hier aktiv werden wird, um dieses Ph  nomen aktiv zu bek  mpfen.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). J'aimerais revenir sur un point. Le d  put   Moussa l'a d  j   signal  , c'est qu'effectivement jusqu'   aujourd'hui, on a vraiment tr  s peu eu recours    un certain nombre d'instruments. Je crois que c'est vraiment un point sur lequel il faut insister. Capital Risque Fribourg, ce sont 24 demandes en 2017, dont trois positives. On apprend aussi qu'entre 2012 et 2017, neuf soci  t  s seulement ont   t   aid  es. On a aussi tr  s peu eu recours au fonds de soutien    l'innovation. Et puis, on a   galement tr  s peu eu recours    Cautionnement romand. Donc, on va faire Cautionnement Fribourg, o   l   on aura 20 millions. Donc, comment va-t-on utiliser 20 millions, alors que jusqu'   aujourd'hui, on a quasiment rien utilis  ? On l'a dit en commission, c'est vraiment extr  mement important de r  ussir ce qu'on peut appeler ici un transfert technologique. J'en avais d  j   parl   dans une pr  c  dente session et j'ai ici un graphique qui montre le capital-risque investi en 2016 dans tous les cantons: on se rend compte que le canton de Fribourg est vraiment    la tra  ne, avec 5 millions de francs investis en 2016. Pour comparaison, m  me si comparaison n'est pas toujours raison, le canton de Neuch  tel a investi 23 millions. Il est clair que ce n'est pas seulement le r  le de l'Etat, ce n'est pas l'Etat qui va inventer des projets, r  ussir ce transfert technologique vers les soci  t  s, ce sont aussi les soci  t  s qui doivent faire appel    ces fonds. Mais je crois qu'il y a vraiment quelque chose    mettre en place. On peut parler de communication et on peut parler d'outils qu'il faudra absolument avoir    disposition pour qu'on utilise v  ritablement ces fonds. Si on ne r  ussit pas    favoriser ce transfert technologique, tout ce qu'on aura d  cid   ce matin n'aura servi absolument    rien.

**Le Rapporteur.** Je constate que l'art. 3 al. 1bis (nouveau) ne fait pas l'unanimit  . Il est pl  biscit   par le groupe Vert Centre Gauche et sera combattu par le groupe lib  ral-radical et le groupe d  mocrate-chr  tien. En commission, cet article a   t   accept   par 4 voix contre 0 et 7 abstentions, ce qui veut dire que nous   tions d  j   assez divis  s. D'autres regrettent qu'il n'y a pas assez de moyens mis pour la promotion   conomique et d'autres regrettent aussi qu'elle ne soit pas assez utilis  e par les entreprises.

M. Moussa parle d'arrosage financier sur les entreprises et que rien n'est pr  vu pour les salari  s, mais je pense que pour la promotion   conomique, ce n'est pas l   qu'il faut intervenir.

**Le Commissaire.** Merci beaucoup pour cette entr  e en mati  re plut  t positive. Je me permettrai de r  pondre    l'une ou l'autre question. L'enjeu principal est le transfert technologique. Il faut savoir que ces mesures de soutien    l'innovation, en particulier celle destin  e au d  veloppement de produits, visent pr  cis  ment    appuyer le transfert technologique et

visent surtout à encourager les projets de Ra&D d'entreprises en collaboration avec les hautes écoles. Il faut donc savoir que les subventions sont versées directement aux entreprises, afin de leur permettre aussi de choisir la haute école dans ou en dehors du canton, dont les activités de Ra&D sont les plus adaptées aux projets qu'elles sont prêtes à développer. Donc là, les hautes écoles bénéficieront ainsi indirectement aussi des soutiens à l'innovation accordés aux entreprises.

Par rapport au travail au noir, j'ai eu l'occasion, lors de l'assemblée de l'Union patronale, de dire quelques mots sur l'avancement de cette lutte contre ce fléau. Le Conseil d'Etat a décidé de se montrer intraitable face à cette pratique. On considère que c'est à la fois une violence faite aux travailleurs, mais aussi, comme vous le dites justement, une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises. Comme cela a aussi été dit, dès la fin 2016, il y a eu un groupe de travail interdisciplinaire qui a planché sur l'élaboration d'une quinzaine de mesures qui ont été présentées récemment au Conseil d'Etat. En concertation avec les Directions concernées et les partenaires privés, on est désormais déjà en train de le faire, on va implanter ces mesures de manière progressive et notamment aussi en fonction des contraintes budgétaires. Donc, si vous étiez attentifs, nous avons d'ores et déjà mis au concours un poste pour renforcer l'équipe d'inspecteurs, de trois à quatre. Celui-ci a été publié il y a deux semaines. Je peux aussi noter à cet égard que nous sommes sur la même longueur d'ondes que le Ministère public; deux de nos mesures sont en effet au menu de la nouvelle politique de lutte contre la criminalité 2018–2021, qui devrait aussi accélérer leur application. Cela sera prochainement présenté par le Procureur général, dans le cadre d'une conférence de presse. Je me permets quand même de féliciter encore une fois les organisations patronales pour le lancement de la carte pro.

Dernier point concernant la lutte contre le travail au noir: la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions réfléchit aussi à l'éventualité de la rente obligatoire sur les chantiers publics. J'espère évidemment que cela se concrétisera bientôt. Voilà donc l'état des lieux sur le travail au noir. On est donc déjà en train de mettre en œuvre les mesures qui ont été décidées par ce groupe de travail.

Par rapport aux autres remarques, notamment du député Moussa, dans le cadre de la loi sur la promotion économique, on ne soutient pas les employés directement, on soutient toujours les entreprises qui créent de l'emploi. Donc, on a par exemple une mesure qu'on va évidemment maintenir, c'est la prime à l'emploi. Pour un emploi créé, on peut accorder un soutien qui, en règle générale, est de 10 000 frs, mais qui dans des cas exceptionnels peut aller jusqu'à 15 000 frs. Donc, ça se fait. Concernant le soutien direct aux employés, évidemment cela se fait par une autre loi, la LEMT, et pas par cette loi sur la promotion économique.

Par rapport à la pertinence des outils, je vous l'ai dit, on va préciser ce qu'on fait déjà, mais on va introduire deux nouveaux outils qui ont fait leurs preuves. Dans le cadre du plan de relance, il y a deux outils qui ont été introduits, notamment le capital-risque. On a maintenant une certaine expérience et on a vu que ces outils ont fait leurs preuves. Je vous ai aussi cité des exemples concrets de sociétés qui ont profité de ces mesures-là, raison pour laquelle je pense qu'on est maintenant prêt pour les introduire dans la loi. On ne navigue pas à vue, on introduit vraiment des mesures qu'on a examinées et qu'on a aussi utilisées dans la pratique et dont on a vu qu'elles pouvaient apporter quelque chose à notre économie.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (LPEC)

ART. 3 AL. 1, LET. F, ET AL. 2

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à au projet bis de la commission à l'art. 3 al. 1bis (nouveau). En effet, le respect du développement durable est déjà mentionné dans la définition des buts de la loi, notamment à l'art. 1 al. 1 de la LPEC. Donc, le développement durable est fortement inscrit dans la loi, laquelle le couvre dans son ensemble. Il faut savoir que la durabilité est un critère pris en compte déjà dans l'analyse globale des projets bénéficiant de contributions au sens de l'art. 3 al. 1. Il est donc possible évidemment de moduler l'importance des contributions financières en fonction de la contribution d'un projet au développement durable. De plus, la loi permet déjà des contributions financières exceptionnelles, qui vont au-delà des plafonds prévus à titre exceptionnel. Donc, la base légale, selon l'avis du Conseil d'Etat, permet aujourd'hui déjà de soutenir le développement durable.

**Le Rapporteur.** Les membres de la Commission ont voulu encourager les acteurs de l'économie qui privilégient de façon significative le développement durable en leur permettant de bénéficier de contributions exceptionnelles. Comme je vous l'ai dit, nous étions très partagés en commission et nombreux sont ceux qui ont voulu s'abstenir, ce qui fait que cette modification a été acceptée.

**Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC).** A ce sujet, pour expliquer l'idée derrière cet art. 3 al. 1bis (nouveau), j'aimerais l'illustrer par un exemple qu'on connaît tous et qui a fait un peu la une des journaux. C'est le NeighborHub. Je ne veux pas récupérer pour moi le bénéfice de ce magnifique succès, mais le NeighborHub a eu un prix international pour sa contribution majeure au développement durable. Ce n'est pas un pavillon qui remplit la norme Minergie Plus, c'est beaucoup plus que ça. L'idée derrière cette modification est de favoriser des projets de cette envergure-là, qui réalisent des contributions significatives au développement durable, pour concrétiser

l'al. 1 de l'art. 1 de la loi, qui parle de projets, de mesures et de création d'emplois qui respectent le développement durable. Dans l'al. 1, il est mentionné comme objectif, mais rien dans la loi ne permet de le rendre opérationnel. Que veut dire respecter le développement durable pour un projet de l'innovation? Comment est-ce qu'on va mesurer ça? Ils respectent un peu, beaucoup, ils respectent peut-être, ils ne respectent pas du tout? On doit rendre opérationnel en partie pour pouvoir apprécier la mesure dans laquelle les différents projets soutenus par le canton vont contribuer au respect de cet objectif-là qui est vraiment essentiel. La proposition de la commission permet donc d'avoir une base légale pour pouvoir apprécier ces contributions au développement durable, de manière aussi à récompenser ceux qui font un effort plus grand que les autres. On ne parle pas d'innovations ici qui sont des innovations nécessaires d'adaptation, mais on parle de celles qui sont, comme le veut le terme très à la mode, de disruptibles, celles qui font des étincelles et qui réussissent réellement à avoir un effet extrêmement important sur le développement durable, beaucoup plus significatif que d'habitude.

La modification proposée renforce la loi; elle n'enlève rien et n'exclut personne. Elle permet d'être un facteur d'attraction aussi bien pour les entreprises qui existent déjà et qui pourraient être incitées à faire un effort de plus que pour les entreprises qui pourraient être attirées par des conditions avantageuses. Finalement, peut-être que c'est le plus grand changement, on ne voit pas le développement durable comme un obstacle, mais comme un tremplin pour le futur. C'est une voie d'avenir que l'économie en général est en train de suivre partout. L'idée est d'innover la loi de promotion économique pour pouvoir soutenir ces projets-là.

Comment est-ce qu'on va mesurer ça? Si l'alinéa est dans cet article-là, c'est à cause de l'al. 2 qui dit: «La nature, la forme et l'importance des contributions financières sont précisées dans le règlement d'exécution.» Donc, des contributions financières pour des projets qui respectent le développement durable et qui pourraient faire une contribution significative. Là, on entre dans un terrain qui est nouveau, mais qui est balisé. Il y a pas mal – je vais les citer tout à l'heure – d'instruments qui existent pour évaluer les contributions au développement durable. Ils sont opérationnels, en action. Par exemple, le bilan carbone est utilisé par blueFACTORY pour faire le suivi de son impact low carbon. Le canton de Vaud utilise déjà maintenant Boussole 21, qu'on connaît aussi à Fribourg, pour évaluer les projets de promotion économique. L'empreinte écologique est un processus patenté qui permet d'évaluer les conséquences des processus et des produits industriels sur l'environnement. Finalement, l'approche clean tech qui est promue par le canton de Fribourg permet aussi d'optimiser les effets sur l'environnement. Et puis, au plan territorial, l'écologie industrielle est la voie à suivre pour permettre les échanges entre entreprises et réduire leur impact. Ces instruments ne nous sont pas familiers, mais ils existent et sont opérationnels. Il faut seulement les utiliser

pour y faire référence dans le règlement de manière à apprécier l'impact d'une innovation sur le développement durable.

C'est pour ça que je vous encourage à soutenir le projet bis, sachant qu'il renforce la loi; il ne lui retranche rien et il n'exclut personne.

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Wie ich bereits in der Eintretensdebatte erwähnt habe, wird die Christlichdemokratische Fraktion diesen Änderungsantrag der Kommission nicht unterstützen.

Das hat nichts damit zu tun, dass wir nicht auch der Meinung sind, dass die nachhaltige Entwicklung in all unseren Tätigkeiten – auch im Bereich unserer Wirtschaft – einen grossen Stellenwert hat. Wir müssen aber auch sagen, dass wir diese übergeordnete Zielsetzung bereits definiert haben in Artikel 1 Abs. 1, den wir heute nicht thematisieren, weil der unverändert bleibt. Ich zitiere daraus: «Das Gesetz hat ausserdem zum Ziel, die Attraktivität und die Wettbewerbsfähigkeit der Regionen zu stärken sowie in den Regionen die Wertschöpfung zu erhöhen und unter Wahrung einer nachhaltigen Entwicklung Arbeitsplätze zu schaffen und zu erhalten.» Dieses übergeordnete Ziel ist im Gesetz bereits definiert und wir halten es nicht für zielführend, wenn wir in Alinea 3 noch eine Verstärkung hinzufügen. Wer wird dann beurteilen, was konkret besonders nachhaltig ist und wieviel zusätzliches Geld ein solches Projekt verdient? Ich denke, das ist sehr schwierig umzusetzen.

Wir haben gehört, dass wir, wenn sich bei uns im Kanton Freiburg etwas sehr Innovatives und sehr Nachhaltiges anbahnt – wir haben ein Beispiel gehört –, andere Möglichkeiten haben, dort zusätzlich zu unterstützen. Ich möchte empfehlen, dieses Amendement – auch wenn es einen löblichen Hintergrund hat – abzulehnen und ich möchte dem Präsidenten gratulieren, dass er die Meinung der Kommission so gut vertreten hat, im Wissen darum, dass es 4:0 bei 7 Enthaltungen war.

**Bischof Simon** (PS/SP, GL). Je vous invite à soutenir le projet bis de la commission. Il y a effectivement encore une tendance à se focaliser sur les questions immédiates aboutissant à la formulation de management stratégique magistral, plutôt que sur les processus systémiques non linéaires, longs, à large échelle et à long terme, qui doivent définir les stratégies des prochaines décennies. Lorsque les affaires en général et les stratégies en particulier ne sont pas reliées à la biosphère, à la communauté humaine dans son ensemble et à des principes de bonne conduite dans notre monde, on assiste à de multiples dysfonctionnements. Les logiques stratégiques, par exemple lorsqu'elles se détournent des interdépendances fondamentales et des vulnérabilités qui vont de pair et qui déterminent en définitive le succès des organisations des entreprises et en fin de compte de leur survie, restent totalement perméables aux obligations et aux engagements moraux que les parties prenantes associent à une maîtrise responsable



de la stratégie. La capacité créative à prévoir de glorieuses opportunités pour les entreprises, tout en assurant la satisfaction de nos besoins humains fondamentaux est limitée et notre quête d'un sens et d'un véritable objectif dans ce monde est freinée, parce qu'on décourage les questions de fond, aussi graves que: pour qui, où, quand et pourquoi cherchons-nous à maîtriser une certaine stratégie en particulier. Des menaces qui pèsent sur l'intégrité, la productivité et la résistance des systèmes naturels et sociaux qui assurent notre existence ont été largement soulignées par les scientifiques ces dernières années. Les réactions et réflexes face à de telles informations, et souvent comme je ressens également ce matin, un comportement psychodynamique de rejet, de refoulement, de rationalisation, mais les maîtres de stratégies sont bien obligés de convenir que l'accroissement de la population et l'augmentation de la consommation des ressources bouleversent notre planète comme jamais auparavant et à ce rythme, dans une proportion encore jamais vue. Il faut donc encore plus renforcer le développement durable en adoptant cet art. 3 al. Ibis (nouveau).

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Ich nehme erstaunt zur Kenntnis, dass in der Kommission anscheinend nur 4 Mitglieder abgestimmt haben und sich 7 Mitglieder enthalten haben. Der Präsident der Kommission hat uns nur kurz über dieses Resultat informiert. Mich würden auch die Beweggründe interessieren, die dazu geführt haben, dass sich so viele enthalten haben.

Dann habe ich eine Frage zum Änderungsantrag: Ich bin mit Herrn Thévoz und seiner Argumentation einverstanden. Die Beurteilungen sind schön und gut. Aber was ist ein «bedeutender Beitrag zur nachhaltigen Entwicklung»? Dort beginnen die Diskussionen. Wenn man aber Finanzen an ein Unternehmen für herausragende Leistungen erteilen will – vermutlich noch in der Projektphase, das heisst, wir kennen das Resultat ja noch gar nicht –, dann habe ich ein Problem mit fixen Kriterien. Mich würde interessieren, falls der Antrag angenommen würde, wie sich der Staatsrat das vorstellt, unter welchen Kriterien man das Geld ausschüttet.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Ce sujet n'est pas un de mes sujets privilégiés, en tout cas actuellement, puisque vous savez que je m'occupe des affaires sociales et des écoles. Mais dans un temps passé, j'étais chargée d'affaires de Pro Natura. C'est donc cette fibre-là, suite à la proposition de modification de la commission, qui a été réveillée.

J'ai entendu notre collègue Boschung, dans son développement, dire que c'était mentionné à l'art. 1. Alors peut-être – comme le disaient les Latins: bis repetita placent, soit répéter deux fois les choses ne dérange pas –, je pense qu'effectivement, surtout dans ce domaine, il est important de viser un petit peu plus loin, d'oser et d'aider ceux qui font preuve d'audace.

Notre collègue Bapst a dit qu'on devrait décider ce qu'est une contribution significative; alors je vous encourage tous, pour ceux qui ne l'ont pas fait, d'aller voir le NeighborHub. Et quand vous visitez le NeighborHub, vous visitez blueFACTORY. Je sais que plusieurs d'entre vous se demandent ce que fait blueFACTORY, eh bien, allez sur le site de blueFACTORY et vous verrez à quoi sert blueFACTORY. Parce que le NeighborHub est en avance et il a gagné un concours mondial; cela montre ce que veut dire une avancée significative. C'est pour ce genre de projets qu'on doit soutenir financièrement ces gens qui sont des pionniers dans cette matière, parce qu'on sait bien que sans argent, on n'avance pas. Pour beaucoup de petits projets, un petit montant peut faire effet de levier et aider des projets aussi significatifs, qui démontrent que le canton de Fribourg peut aller, avant d'autres même, avant des universités américaines prestigieuses. Ce NeighborHub a gagné; gagné, c'est vrai, avec l'EPFL et avec la HEAD-Genève, mais c'est un travail qui a été fait ensemble. Mais pour cela, ce sont des jeunes qui avaient besoin d'argent. Donc, je pense que le canton de Fribourg doit aider ces projets et je vous demande de soutenir le projet bis de la commission.

**Thévoz Laurent** (*VCG/MLG, SC*). Si je reprends la parole, c'est juste pour éclaircir un point concernant la mention dans l'art. 1 du respect du développement durable, pour dire que le projet bis ne renforce pas cette obligation, mais qu'il permet de concrétiser ce respect. Si on ne sait pas très bien comment le concrétiser, comment est-ce qu'on va le garder comme objectif? Si c'est un objectif important et qu'on ne sait pas comment le concrétiser, alors on aura beaucoup de chance de le manquer et de passer à côté. J'aimerais faire deux remarques à ce sujet-là: les entreprises savent ce qu'est le développement durable. Dans la conception de leurs produits, dans le marketing, dans la considération des processus de production, des entreprises ont des stratégies extrêmement développées et voient leur avenir dans ce sens-là. Elles, elles savent ce qu'est une innovation de rupture qui permet de faire des contributions excessivement significatives. Ce qu'il faut, c'est aller à leur rencontre – elles nous attendent – pour qu'elles puissent être encouragées, aussi bien celles qui sont locales que celles qui sont à l'extérieur. Une petite parenthèse au sujet des entreprises locales: dans la commission, avec l'information qu'on a reçue, en faisant un petit montage parce que malheureusement ça n'existe pas sous une forme synthétique, il y a 13 secteurs industriels que le canton de Fribourg a priorisés pour favoriser son développement économique. Mais dans tous ces secteurs-là, les entreprises seront incitées à développer des innovations significatives en matière de développement durable. C'est ce qu'on doit viser et c'est ce que propose le projet bis.

**Le Commissaire.** Deux éléments encore: est-ce qu'il y a lieu, dans une loi qui a pour but de favoriser le développement d'activités économiques, de faire du développement durable un critère à ce point prioritaire par rapport à d'autres? Est-ce qu'il ne faudrait pas être logique et dire qu'on fait aussi des

contributions extraordinaires pour la numérisation de l'économie et pour la digitalisation?

Ich habe Ihnen vorhin gesagt, dass es bereits jetzt im Rahmen des Gesetzes möglich ist, ausserordentliche Beträge zu sprechen. Wenn wir jetzt entscheiden, dass wir zusätzlich zu den ausserordentlichen Beträgen noch einmal ausserordentliche Beträge für die nachhaltige Entwicklung sprechen, dann ist das sicherlich möglich. Es stellt sich mit Grossrat Bapst allerdings die Frage, wie wir das Ganze umsetzen. Ich befürchte, dass es einen sehr grossen administrativen Aufwand nach sich ziehen wird. Dann müssen wir auch eine externe Analyse haben, externe Experten, die diese Projekte spezifisch untersuchen.

Wie gesagt: Wir haben heute bereits eine relativ grosse Flexibilität im Gesetz, die es uns erlaubt, ausserordentliche Beiträge – auch für die nachhaltige Entwicklung – zu sprechen. Aus diesem Grund hat sich der Staatsrat, wie bereits gesagt, gegen dieses Amendement ausgesprochen.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 3 al. 1bis (nouveau).
- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 54 voix contre 36 et 5 abstentions.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 54.*

*Ont voté non:*

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 36.*

*Se sont abstenus:*

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP). *Total: 5.*

*ART. 4A*

- > Adopté.

*ART. 5*

**Le Rapporteur.** A la let. b, la commission veut préciser que les tâches de la promotion économique devront dorénavant prendre aussi en compte l'aspect de la transmission d'entreprises.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 5 al. 1, let. b.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>2</sup>

*ART. 7*

**Le Rapporteur.** A l'art. 7 al. 2, let. a, il s'agit d'une précision ne concernant que le texte allemand.

**Le Commissaire.** Dieser Begriff der «Managementmethoden» ist etwas unglücklich und wurde ersetzt durch «Führungsprozesse». Der Staatsrat ist bereit, diese Änderung zu akzeptieren.

**Mutter Christa (VCG/MLG, FV).** Au risque d'être pinailleuse, je crois qu'il faudrait garder à la let. a la version du Conseil d'Etat en allemand, puisqu'il y a la concordance entre la version allemande et française. Il me semble que la commission a essayé de traduire la let. a selon la let. b et la let. b ne concorde plus dans les deux langues, tandis que le texte original était parfait. Peut-être vous le contrôlerez pour la deuxième lecture.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 940ss.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 940ss.

**Le Président.** M<sup>me</sup> la Députée, vous demandez de garder la version initiale?

**Mutter Christa (VCG/MLG, FV).** Oui, M. le Président: soit il faut garder la version initiale aussi en allemand, soit il faut modifier la let. b dans les deux langues. Je propose de revoir cette modification pour la deuxième lecture.

**Le Président.** Juste pour qu'on soit clair, on est à l'art. 7 al. 2, let. a. Vous parlez de la let. b.

**Mutter Christa (VCG/MLG, FV).** Excusez-moi, je pensais qu'il fallait intervenir pour tout l'art. 7.

**Le Président.** Il faut peut-être formuler un amendement pour la deuxième lecture si vous voulez corriger quelque chose, parce qu'on est à l'art. 7 al. 2, let. a et ce n'est que celui-ci qui est discuté pour le moment pour modification.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 7 al. 2, let. a.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 8

**Le Rapporteur.** La commission a supprimé la partie de l'article qui mentionnait que l'activité des bénéficiaires doit être orientée vers un marché situé de manière prépondérante à l'extérieur du canton. Si cette idée reste une condition pour l'octroi d'une aide, la commission ne voulait pas que cette partie de l'article soit un obstacle pour les bénéficiaires potentiels qui pourraient créer un produit pour une autre entreprise à l'intérieur du canton qui le commercialiserait ensuite à l'extérieur par exemple.

**Le Commissaire.** Le passage que vous proposez de supprimer est un héritage datant de la création de la loi en 1996 qui traite du principe de la non-distorsion de concurrence; dans la présente révision, la modification de cet article n'est que formelle, donc non matérielle et elle résulte du toilettage de la loi. Il faut admettre que sa formulation est relativement peu claire quant à son lien avec ce principe. Or, il faut savoir que c'est un principe clé de politique économique en Suisse qui est inscrit aussi dans la Constitution. Il est aussi largement repris dans les législations fédérale et cantonales et c'est notamment aussi le cas dans plusieurs lois sur la promotion économique des cantons romands qui, pour la plupart, contiennent une telle disposition. Il semblerait qu'il y a un nouvel amendement de la part du député Collomb. Le Conseil d'Etat pourrait se rallier, sous réserve que le Grand Conseil accepte aussi ce nouvel amendement.

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je suis effectivement l'auteur de la suppression à l'art. 8 al. 1 des termes «orientée vers un marché situé de manière prépondérante à l'extérieur du can-

ton»; c'est pour laisser la possibilité à une start-up fribourgeoise d'innover envers une entreprise fribourgeoise, par exemple si une start-up trouve un produit d'innovation par exemple pour Liebherr ou Comet, soit une société ans le canton de Fribourg.

Il faut ici corriger cette notion de concurrence et de non-concurrence et ma proposition d'amendement à l'art. 8 al. 1bis (nouveau) va dans ce sens: «L'Etat veille à ce que ces contributions ne créent pas de distorsion de concurrence.» On rajoute donc ici cette notion de concurrence.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 8 al. 1 et à la proposition d'amendement Collomb à l'art. 8 al. 1bis (nouveau).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis) (al. 1) et l'amendement Collomb (al. 1bis [nouveau]).<sup>2</sup>

ART. 9

- > Adopté.

ART. 9A (NOUVEAU)

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** Je me réjouis de cet art. 9a (nouveau) portant sur le cautionnement cantonal, notamment s'agissant de transmission d'entreprises. Ici, il est question d'un cautionnement qui peut être fait par l'Etat de manière subsidiaire dans le cadre d'un financement qui serait octroyé par une banque par exemple pour une transmission d'entreprise.

Je vais vous donner un exemple que je vis actuellement dans ma fiduciaire: nous avons une transmission d'entreprise entre un vendeur et évidemment un acquéreur. Et l'acquéreur, après avoir sollicité un crédit bancaire, a obtenu – la transaction porte sur 3 millions – un crédit sur 2 millions. Le vendeur dit: «Je suis prêt à te faire un prêt vendeur de 2 millions plutôt que tu ailles à la banque et que tu paies des intérêts sur ce crédit d'investissements, avec des taux d'intérêts plus importants.» Effectivement, il y avait un dossier solide. La banque est entrée en matière après avoir examiné le dossier selon les principes commerciaux habituels, mais il décide d'accepter la proposition du vendeur et de prendre un prêt vendeur. Est-ce que dans ce cas de figure, M. le Commissaire, ce prêt pourrait-il aussi bénéficier du cautionnement cantonal et, autre question, pourrait-on le prévoir dans le règlement d'exécution ou faut-il que je fasse un amendement à ce sujet? En fait, ce sont quand même des situations qui se pratiquent de plus en plus dans le cadre des transmissions d'entreprises. J'attends votre réponse.

**Le Commissaire.** Merci pour cette excellente question. Je ne peux que répéter ceci: cet instrument sert vraiment à soutenir un projet d'avenir d'une société comme on l'a dit, mais

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 940ss.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 940ss.

qui manifestement manque de fonds propres. En principe, il ne cautionne que des crédits bancaires, car évidemment ce sont ces derniers qui garantissent la fiabilité aussi de la transaction. Vous venez de dire que le dossier est examiné par la banque; on pourrait en déduire qu'on pourrait aussi cautionner le prêt du vendeur, mais ce qui me pose quand même un petit problème: ne pas respecter ce principe que ce soit un crédit bancaire, c'est certainement aussi prendre un certain risque de dévoyer le but de l'instrument de cautionnement. Le propriétaire vendeur n'est pas en mesure d'analyser le risque de manière objective, ni professionnelle. Là, vous dites que cela a été fait par la banque, d'accord, mais le cautionnement servirait aussi à couvrir un risque où le prêteur qui est à la fois juge et partie se trouve aussi dans une situation de conflit d'intérêts. Si le prêteur n'est pas une banque, il peut aussi se produire toute une série de dysfonctionnement.

Par exemple, en cas de retard de remboursement, la banque, qui a en général une part en blanc, a intérêt à rééchelonner les remboursements dans le but de pérenniser les activités. Donc, si le prêteur est le vendeur de la société, il pourra avoir un intérêt à faire appel immédiatement à la caution pour toucher aussi son argent plus rapidement. C'est une des dérives. Le cautionnement de l'Etat ne permet ainsi pas de soutenir au mieux la société. Le cautionnement du prêt accordé par une personne privée pose également un problème concernant la définition de cette dernière. Si on autorise pour le revendeur de la société, le doit-on aussi pour les membres de la famille, des tiers, n'importe quelle personne privée? Mais je vous propose d'examiner cette question dans le cadre du règlement; en tout cas, il y a toujours beaucoup de flexibilité dans l'application de la loi, mais je pense que ça ne serait probablement pas bien de mettre maintenant quelque chose déjà fait dans cette loi. A ma connaissance, c'est un cas qui ne s'est jamais produit, mais nous sommes sensibles à cette remarque.

> Adopté.

ART. 10

> Adopté.

ART. 10A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 11 À ART. 13

> Adopté.

INTITULÉ DE LA SECTION 4 DU CHAPITRE 3

> Adopté.

ART. 16A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 21 TITRE MÉDIAN

> Adopté.

ART. 22

> Adopté.

ART. 22A (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 22B (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 22C (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 23

> Adopté.

ART. 23A AL. 1

> Adopté.

ART. 24

> Adopté.

ART. 25 AL. 1

> Adopté.

ART. 25A TITRE MÉDIAN ET AL. 1 ET 4

> Adopté.

ART. 25C (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 25D (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 25E (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Il s'agit là de préciser qu'il faut fixer le taux de couverture dans le règlement d'exécution.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 25e (nouveau) al. 1.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 29 AL. 2 (NOUVEAU)

> Adopté.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 940ss.



ART. 32

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 – LOI SUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE (LPEC)

ART. 1 À ART. 32

ART. 3 AL. 1BIS (NOUVEAU)

**Le Commissaire.** J'aurais une petite proposition de modification à l'art. 3 al. 1bis (nouveau): «Les projets qui bénéficient de contributions au sens de l'article 3 al. 1 et qui réalisent des contributions significatives au développement durable du canton peuvent être mis au bénéfice de contributions financières exceptionnelles.»

**Le Rapporteur.** Il s'agirait donc de remplacer «économie cantonale» par «canton». Je peux me rallier à cela.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Je ne sais pas si je suis le seul, mais pourrait-on m'expliquer quelle est la différence entre «canton» et «économie cantonale» si on est dans la loi sur la promotion économique? Cela me paraît assez logique qu'on garde le projet de la commission, celle de la première lecture, soit «au développement durable de l'économie cantonale» et non «du canton». On est dans la promotion économique et c'est ce qu'on a toujours dit lorsqu'on a essayé d'ouvrir un petit peu aussi sur d'autres questions lors de ces modifications. Je propose de maintenir le résultat de la première lecture, soit le projet bis.

**Rey Benoît (VCG/MLG, FV).** J'ai un tout petit problème d'ordre formel. Je ne comprends pas trop où on en est avec le commissaire qui propose une modification sur un article accepté en première lecture et qu'il a combattu. Il faut donc savoir:

- > s'il accepte le résultat de la première lecture et s'il se rallie;
- > s'il fait une proposition de modification.

Je crois qu'il faut clarifier la procédure.

**Le Président.** Le Conseil d'Etat propose une modification, ce qu'il a tout à fait le droit de faire en deuxième lecture; après,

on vote le résultat de la première lecture contre cette proposition du Conseil d'Etat.

La discussion n'est plus demandée. M. le Rapporteur, vous vous êtes déjà engagé en faveur de cette modification. M. le Commissaire peut encore une fois développer sa proposition.

### Le Commissaire.

Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis qui a été voté en première lecture et y apporte en deuxième lecture une petite nuance. Si on l'introduit déjà, je pense qu'il faut l'ouvrir. A mon avis, il faut préciser la formulation. Avec les termes «économie cantonale», on est beaucoup trop limité si pour le développement durable déjà, il faut parler des projets au niveau cantonal qui ne touchent pas seulement directement l'économie cantonale.

**Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC).** Disons que d'une certaine manière, je pourrais vivre avec cette nouvelle formulation, mais si je l'avais proposé, on m'aurait dit que c'était une proposition beaucoup trop vague, beaucoup trop ample qui est totalement générale. Il semble que le raisonnement de mon collègue Moussa est tout à fait pertinent. On parle d'une loi sur la promotion économique et on peut donc parler d'économie cantonale.

**Le Commissaire.** Compte tenu de la prise de position du député Thévoz, est-ce que j'ai le droit de retirer la proposition? Oui? Alors, je retire la proposition.

**Le Président.** Merci, M. le Commissaire; si c'est pour faciliter les choses, vous avez toujours le droit de retirer des propositions.

> Confirmation de la première lecture.

ART. 2

> Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix contre 0 et 0 abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie

(BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glesson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 97.*

—

**Motion 2017-GC-124 Gabriel Kolly/  
André Schoenenweid  
Modification de la loi du 19 octobre 2000  
sur le statut des Entreprises électriques  
fribourgeoises et de leur caisse de pension<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Lors de la période de nomination, en juin 2017, des administrateurs de Groupe E, mon collègue Gabriel Kolly et moi-même avons été beaucoup étonnés de la nomination de deux anciens députés. A nos yeux, il nous semble évident que si des députés étaient

sollicités et proposés à l'assemblée générale par le Conseil d'Etat, celui-ci pouvait aussi solliciter, contacter et désigner des députés en fonction, en pleine activité et ayant aussi des compétences multiples dans ce domaine d'activité.

Avec cette motion, notre message à l'adresse du Conseil d'Etat consiste à demander de reconsidérer cette procédure de nomination, par exemple, lors de la prochaine désignation, lors de la prochaine reconstitution du conseil d'administration, en sollicitant et désignant des députés en fonction. Le choix pourrait être fait, par exemple, par un comité de sélection qui, semble-t-il, est à la mode actuellement. Merci, M. le Directeur, de prendre en compte à l'avenir l'objectif louable de notre motion et c'est avec ces quelques considérations que nous retirons notre motion.

> Cet objet est retiré par ses auteurs.

—

**Requête 2018-GC-74 Pierre Mauron/  
Nicolas Kolly  
Traitement urgent de la motion 2018-GC-73  
Modification des articles 10ss LHFR  
concernant la composition et la nomination  
du Conseil d'administration de l'HFR<sup>2</sup>**

**Prise en considération**

**Le Président.** On va donc traiter uniquement l'urgence de la motion pour que la réponse soit donnée au mois de septembre.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Lorsqu'il y a eu la décision hier, la question a été posée de savoir s'il s'agissait d'un manque de courage, d'une volonté de ne pas décider. C'est justement l'inverse, mais au lieu de décider tout, alors que nous n'avons pas les moyens de comprendre la globalité du problème, nous avons décidé de sectorialiser les questions. Selon nous, il y a un ordre clair à respecter qui est:

- > celui de la gouvernance,
- > celui des finances,
- > celui des autres mesures.

Pour ne pas rajouter de la confusion à la confusion, ces priorités doivent à notre avis être respectées. C'est la raison pour laquelle la motion Bapst/Wüthrich a été retirée de l'ordre du jour, motion qui comportait certains bons aspects nécessaires et certains aspects qui viennent trop tôt dans le débat comme cette question de sortie du personnel. A l'heure actuelle, tout le monde, y compris le Conseil d'Etat, s'accorde à dire qu'il y a un problème de gouvernance à l'HFR. Loin de nous l'idée de critiquer cette gouvernance, puisque les données qui étaient les leurs à l'époque de leur nomination ont

<sup>1</sup> Déposée et développée le 10 août 2017, BGC septembre 2017 p. 1803; réponse du Conseil d'Etat le 17 avril 2018, BGC mai 2018 pp. 1243ss.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 22 mai 2018, BGC mai 2018 pp. 1252ss.

démontré aujourd'hui qu'on allait dans le mur avec cet hôpital. On leur a demandé de gérer ceci d'une certaine manière et aujourd'hui on voit que financièrement, ça n'est pas viable. Il y a donc d'autres choses à faire. De notre point de vue, la gouvernance actuelle n'est plus en mesure d'effectuer les réformes que demande le Conseil d'Etat. Nous demandons l'urgence pour que le Conseil d'Etat puisse arriver rapidement – nous avons mentionné septembre, mais si c'est juin, même une suite directe, ça pourrait être plus tôt – avec un projet de loi à l'image de ce qui a été fait pour la BCF, avec des personnes dans ce conseil d'administration réduit capables de mener à bien le destin de cet hôpital. J'espère qu'il y sera donner suite rapidement pour que la nouvelle gouvernance puisse agir le plus vite possible; c'est la raison pour laquelle nous demandons l'urgence.

La question du financement, deuxième priorité. On en discutera tout à l'heure avec les mesures. Il manquera encore une motion qui devra être déposée pour le financement des investissements, une fois la mise en place d'une nouvelle gouvernance; il faut dire combien le canton paie pour ce nouvel hôpital. Quels sont les montants qui seront à disposition, sachant que l'HFR ne peut pas financer celui-là? Et une fois que ces éléments auront été réglés, les autres problèmes pourront l'être pour ce qui concerne les jours d'hospitalisation, la question du personnel, tout autre point qui reste à régler au vu de l'ensemble des critiques qui ont été faites tant par le Conseil d'Etat que par les rapports que l'on doit encore recevoir fin juin.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir accepter cette urgence et de faire en sorte que la nouvelle gouvernance puisse entrer en fonction le plus rapidement possible, que cet hôpital puisse aller de l'avant avec cette fois-ci un ordre des priorités qui est clair et non pas des kilos de mesures qui sont annoncées dans un ordre désordonné sans qu'on ait les éléments pour appréhender toutes les conséquences que ça peut apporter.

**Bonvin-Sansonens Sylvie** (VCG/MLG, BR). C'est le moment de reprendre nos esprits, c'est le moment de prendre une grande respiration et de regarder tranquillement la suite du programme.

Le groupe Vert Centre Gauche l'a répété hier, nous n'avons pas peur du débat, nous n'avons pas peur de prendre des décisions, mais nous ne pouvions pas le faire en discutant ensemble tout un éventail de propositions lancées en vrac sans ordre de priorité. Les grandes avancées se font toujours pas après pas. Nous allons donc commencer par un premier pas qui est ici l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance de l'HFR et cela se fera au travers de la motion Kolly/Mauron.

Dans sa grande majorité, le groupe Vert Centre Gauche soutiendra la requête d'urgence, parce qu'il faut agir sans tarder; cette urgence est relative puisque nous avons quand même quelques mois jusqu'en septembre pour préparer des

idées concrètes et des arguments. Nous allons pouvoir ainsi accompagner, je dis bien accompagner, de manière efficace l'évolution positive de l'HFR.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). Si on faisait un électrocardiogramme de la situation du politique fribourgeois par rapport à l'HFR, on arriverait au résultat suivant: depuis quatre semaines, au début, on a eu une phase d'accélération cardiaque énorme suite aux fuites dans la presse avec ce rapport si longtemps gardé dans les tiroirs de notre cher Etat. Ensuite, inversion des rôles, calme plat, la grève a dicté le nouveau rythme, symptôme de la grève qui nous dit: «Il faut attendre, ne faisons rien, ce n'est pas le bon moment.» D'abord, il faut tout décider vite et maintenant ce n'est pas le bon moment; et aujourd'hui, on vient avec – j'ai envie de dire – une piquûre de rappel: il faut réanimer, il faut trouver une solution, il faut trouver un coupable et ce coupable est vite trouvé au niveau du conseil d'administration.

Je me suis dit que quand même, entre tous ces gens dans cet hémicycle, on a certainement encore des points communs entre nous. Je pense qu'on a un point commun, c'est que notre HFR – on a la chance et c'est le plus important – marche bien: on a des soins de qualité et il faut que ça reste comme ça. Et ça, c'est vraiment le point important, il faut que les gens le sachent, on y est extrêmement bien soigné.

Mais quelque chose de fondamental a changé par rapport aux hôpitaux: il est mis en concurrence avec les hôpitaux du canton de Vaud, de Lausanne, de Berne. On est dans un marché ouvert, dynamique, responsable et aujourd'hui les dirigeants de l'HFR n'ont pas les coudées franches pour gérer correctement et sainement cet hôpital; 20 000 hospitalisations sont dans l'HFR, 10 000 dans les cliniques fribourgeoises et 10 000 extracantonales. Or, plus ce delta s'aggrave, plus les déficits vont augmenter. Il y a un point qui n'a pas été évoqué: une grande partie des coûts de l'HFR sont les coûts de la santé, ce sont les caisses maladie; c'est quand même ça à la fin qui coûte à chaque fribourgeois. On doit gérer le problème.

Aujourd'hui, on vient nous dire ceci: «On a trouvé, il faut faire une motion urgente, il faut gérer le problème de la gouvernance et du conseil d'administration.» C'est un des points parmi d'autres que nous devons traiter. Hier, le collègue Schumacher a dit clairement: «Qu'est-ce que vous croyez? Qu'il suffit de renvoyer le conseil d'administration et de réengager un nouveau conseil d'administration comme on fait ça dans une équipe de foot ou de hockey et que tout va bien aller?» Si les conditions cadres du financement des garanties de l'Etat, des prises en charge, des durées d'hospitalisation ne sont pas réglées et aussi celles de l'aspect du personnel, nous allons dans le mur. Ce que veulent maintenant les auteurs de la requête d'urgence, ce n'est rien d'autre que la démission in corpore du conseil d'administration. C'est exactement ce qu'on veut, que des têtes roulent. Et avec ça, on n'aura rien gagné, je vous le garantis, on aura des problèmes encore

beaucoup plus élevés et ça sera certainement très rapide. Alors, changer un conseil d'administration comme ça, non, mais par contre on doit en parler et le mieux qu'on peut faire, si on veut être responsable au niveau politique actuellement, c'est assumer notre rôle, assumer nos fonctions, dire non à cette requête d'urgence et rapidement, en juin, reprendre l'ensemble de la motion Bapst/Wüthrich pour arriver à une véritable solution. Et nous, notre rôle politique est d'assumer et non pas, comme je l'ai dit en entrée de mon discours, d'aller selon l'électrocardiogramme de la presse ou d'un syndicat gréviste qui se targue d'avoir réussi à nous faire plier grâce à la grève.

Mesdames, Messieurs, une seule chose: c'est non à cette requête. Reprenons les débats sereinement: nous fixons le calendrier et nous en parlons au mois de juin.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Ich möchte nicht auf das zurückkommen, was unser Fraktionspräsident eben gesagt hat. Ich teile seine Meinung zu 100% und werde deshalb diesen Dringlichkeitsantrag nicht unterstützen.

Es gibt noch ein anderes Element, das mich beschäftigt. Wir haben die Elemente, welche wir diskutieren könnten, auf dem Tisch. Die Antworten waren auf dem Tisch. Gestern war es noch ein Vorschlag, sie zu diskutieren. Ein Punkt davon war die Gouvernance. Wir hätten auch einen Vorschlag, den wir diskutieren könnten. Jetzt – es tut mir leid – kommt ein Vorschlag «Weg mit allen Leuten» und damit bin ich nicht einverstanden. Da verlieren Sie noch viel mehr Zeit, weil damit sämtliches Know-how verloren ginge. Wir können uns das nicht leisten.

Dann lese ich – ich habe gestern leider den Text nicht gelesen –: September. Gestern war doch noch die Meinung, dass wir im September über die ganze Angelegenheit diskutieren sollten und nicht nur über diesen Punkt. Und dann sagt Herr Mauron, die Antwort des Staatsrates sei chaotisch. Das ist falsch. Er hat die letzte Seite nicht gelesen. Wir haben a, b, c – schön aufgereiht – und Varianten zur Diskussion. Wir haben alle Elemente zur Verfügung. Was gestern passiert ist: Wir verzögern die Diskussion leider vermutlich um ein Jahr. In diesem Jahr wird sich das Defizit akkumulieren, die Diskussionen gehen weiter, die Verunsicherung nimmt zu und wir, meine Damen und Herren, sind in diesem Parlament mitverantwortlich für die Verunsicherung und dass es dem Spital dann schlechter geht.

Nehmen wir die Sache in die Hand. Diskutieren wir im September und holen nach, was wir nicht gemacht haben – und zwar über das Ganze. Ich werde der Dringlichkeitsmotion nicht zustimmen.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je rappelle qu'on débat uniquement l'urgence; je vais essayer de m'en tenir uniquement à l'urgence et par rapport à ce débat, je pensais qu'il suffisait de nous référer au débat qu'on a eu hier où chacun disait qu'il

était urgent d'aller de l'avant, que ne pas prendre des décisions aujourd'hui, c'était faire traîner des choses et manquer de courage politique; et maintenant on nous dit le contraire.

Je crois que nous, les motionnaires, avons toujours été clairs et que nous avons expliqué hier notre position. Il y a des points urgents effectivement, c'est la gouvernance et là, cher collègue Dafflon, vous nous prêtez des attentions qu'on n'a pas: la tête de l'ensemble du conseil d'administration; peut-être il y a des problèmes, peut-être qu'il faut des démissions, mais en tout cas ce n'est pas nous qui sommes venus avec ces propositions en premier. Je vous rappelle que ces propositions de la modification de la gouvernance découle d'une motion du groupe démocrate-chrétien, d'une réponse d'un Conseil d'Etat dont vous connaissez la composition. Ce ne sont pas les députés Mauron et Kolly qui ont mis le point sur ces problèmes, c'est un audit mandaté par le Conseil d'Etat qui doit encore une fois apporter une réponse à une motion du groupe démocrate-chrétien.

Je crois qu'on ne peut pas prendre des décisions et là, je vais répéter peut-être ce que l'on a dit hier. On ne peut pas prendre des décisions si graves avec autant d'incidences sur l'HFR, alors qu'on ne sait pas qui décidera dans cet hôpital demain. Pourquoi il faut une urgence? Parce qu'il faut aller vite pour renouveler ce conseil d'administration, il faut que le nouveau conseil d'administration – tel que le veut le Conseil d'Etat, tel que le veut le conseil d'administration lui-même, puisqu'il a pris position en disant: «Oui, ces propositions sont bonnes.» – puisse entrer en force le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et avec cela, je crois que si on n'accepte pas l'urgence aujourd'hui, il y a un délai de cinq mois pour accepter cette motion, on n'arrivera jamais, puis on dépassera encore d'une année et on n'arrivera pas au but souhaité.

Par contre, vous avez une fois raison, c'est par rapport aux attitudes des syndicats et là, je vous donne totalement raison et c'est important de le dire dans cet hémicycle: l'attitude déplorable d'un syndicat qu'est le SSP et qui a failli faire tout échouer, parce qu'en tout cas, ce ne sont pas les grèves, les pressions mises, les ultimatums donnés à ce Parlement qui ont eu des incidences. Au contraire, nous avons vraiment hésité à rejeter toutes les demandes de report à cause de l'attitude de ce syndicat et je crois qu'il faut le dire aujourd'hui: si ce syndicat continue avec cette attitude déplorable, il ne fera que péjorer la situation des personnes qu'il prétend défendre.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Hier, deux groupes se sont liés pour sortir de l'ordre du jour le postulat Schumacher/Savoy, la motion Schmidt/Bapst et la motion Bapst/Wüthrich. Or, la motion Bapst/Wüthrich demandait au Conseil d'Etat de proposer une stratégie pérenne pour l'avenir de l'HFR et de présenter au Grand Conseil une révision totale de la loi sur l'HFR. En septembre, nous nous prononcerons sur la révision de cette loi.



Maintenant, deux députés de ces deux groupes déposent une motion, se donnant les rôles de sauveurs de l'HFR, et demandent la même chose que la motion Bapst/Wüthrich, motion que, je le rappelle, les deux groupes n'ont pas voulu traiter hier. Cette manœuvre pourrait se résumer par la formule: «Ôtes-toi que je m'y mette!» Puisque la motion Bapst/Wüthrich sera traitée en septembre, que la révision de la loi sur l'HFR sera débattue à ce moment-là, le groupe libéral-radical ne voit pas ce que cette motion apportera au débat. Par conséquent, non seulement le caractère d'urgence n'existe pas, mais la pertinence de cette motion reste à prouver. Enfin, je ne peux me priver du plaisir de relever qu'un des points remis en cause par cette motion est celui de la participation de députés dans le conseil d'administration. Or, c'est un de ces partis qui avait déposé l'initiative législative demandant la présence de deux députés dans le conseil d'administration. Une telle volte-face laisse pantois. Des virages à 180 degrés doivent être faits sans précipitation, raison pour laquelle je vous demande de ne pas voter l'urgence pour cette motion.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Je me permets peut-être de répondre, parce qu'il y a des choses pas correctes ont été dites.

«Ôtes-toi que je m'y mette?» Mais pas du tout. On s'est posé la question de la manière de procéder et on est arrivé à la conclusion qu'on ne pouvait pas traiter une motion partiellement. Soit on renvoie toute la motion, mais on ne pouvait pas renvoyer qu'une partie de la motion et traiter l'autre partie. C'est pour cela que nous en avons parlé – le collègue Wüthrich pourra le confirmer – avec les motionnaires pour leur expliquer cette manière de faire en les invitant à déposer une deuxième motion interpartis pour les deux aspects urgents.

Vous savez très bien qu'on ne peut pas avoir une motion, qu'on n'en traite qu'une partie et que l'autre partie est renvoyée. Une motion est un tout. Voilà pourquoi cette motion a été déposée, il n'y a aucune volonté de se mettre en avant et là, je le dis: tout le mérite de cette motion, de cette proposition revient évidemment au premier motionnaire.

Par rapport à cette fameuse initiative du groupe de l'Union démocratique du centre lancée en son temps qui avait proposé deux députés – mais là, on ne parle plus de l'urgence, mais comme on vient sur cela, j'y répond –, c'est le Conseil d'Etat qui en avait proposé trois. On n'exclut pas totalement dans cette motion la participation de politique, mais on prévoit un comité de sélection qui devra décider l'entrée de nouveaux administrateurs pour leurs compétences, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**Le Président.** Merci de dire vous-même qu'on doit revenir sur l'urgence.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Nous avons appris aussi que lorsque la réponse a été donnée à ces différentes interventions, le Conseil d'Etat n'avait pas rencontré le conseil

d'administration pour faire des propositions. Je pense maintenant qu'on doit se donner du temps, mais du temps aussi au Conseil d'Etat, au conseil d'administration de préparer vraiment une liste de choses où l'on peut faire des modifications. Ils doivent travailler ensemble et je pense que le conseil d'administration a des propositions, le Conseil d'Etat également et on doit là faire quelque chose et dire avec quoi on peut apporter quoi. Et je pense que sans faire de rencontres, sans avoir plus de discussions, ce n'est pas possible d'aller de l'avant et là, j'invite vivement le Conseil d'Etat à travailler dans ce sens-là avec le conseil d'administration. Vous avez voulu donner du temps en reportant le solde de la motion et je pense que ce temps-là doit être utilisé dans cette direction. Je ne pense pas que c'est normal que le Conseil d'Etat intervienne sans avoir discuté avec le conseil d'administration. C'est clair que le Conseil d'Etat ne doit pas forcément tenir compte des propositions du conseil d'administration, mais il doit y avoir des discussions, sinon on ne peut pas aller de l'avant.

Je veux aussi me tourner vers le groupe socialiste et leur dire que finalement vous avez un grand spécialiste de la santé, c'est M. Steiert. Vous avez aussi, si vous voulez modifier le conseil d'administration, la possibilité de mettre à la Direction de la santé et des affaires sociales un grand spécialiste. Je ne m'attaque pas ici à M<sup>me</sup> Demierre, mais par contre vous avez un spécialiste que vous pouvez mettre à la Direction de la santé et des affaires sociales et qui pouvait aussi mener ce bateau.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Etant pris à partie par M. Bapst et M<sup>me</sup> de Weck, je me dois de répondre.

M. Bapst, si on le voit, il n'est pas content, il tourne la tête, il trépigne sur sa chaise (*Rires*), il s'énerve. Quant à M<sup>me</sup> de Weck, elle est plus classe, manie l'ironie plutôt que l'énervement. M. Bapst, M<sup>me</sup> de Weck, ça serait peut-être le moment de comprendre qu'après 150 ans, la majorité qui compose ce Grand Conseil n'est pas la même que celle qui compose le Conseil d'Etat, ni celle qui compose le conseil d'administration et si des décisions contraires sont rendues, il ne faut pas vous énerver. Vous savez, si moi, je m'énervais à chaque décision contraires à mes opinions (*Rires*), je pense que j'aurais déjà fait quelques crises.

Etant chef de groupe, on a des contacts avec tous les chefs de groupe. Hier, si la motion avait été maintenue et traitée aujourd'hui, je vous explique le résultat. Ce sont des maths, on additionne des voix. Le fractionnement aurait été refusé, la motion aurait été rejetée. On en serait où? A zéro. Oui, M. Bapst, vous pouvez secouer la tête, vous n'êtes toujours pas majoritaire. Une fois qu'on a fait ceci, on se rend compte qu'il n'y aurait rien eu du tout. On a dû prendre les choses en main. Saluez votre travail. Saluez la position du Conseil d'Etat aussi d'être assez critique. Et de vous dire que non, on ne peut pas tout traiter; on va traiter une partie qu'on va sor-

tir et qu'on va demander l'urgence pour cette partie-là. Bravo d'avoir mis le doigt sur le problème et bravo d'avoir obtenu ces éléments-là qu'on va réutiliser. Pour la prochaine motion pour le financement, j'invite le groupe de l'Union démocratique du centre et le groupe libéral-radical à s'unir aussi pour déposer et pour dire combien le canton veut payer pour ce nouvel hôpital. C'est la prochaine étape, mais une chose avec dix mesures et tous les partis pour une raison ou pour une autre refusent l'un ou l'autre aspect et qu'à la fin, cette motion est refusée et nous mène dans le mur.

Un mot encore sur le SSP: effectivement cette attitude de ce syndicat était détestable. Au Bureau hier, on a constaté que M. Zurkinden sur Facebook annonçait la victoire cinq minutes avant que le Bureau ne décide de reporter l'objet. Vous imaginez dans quel climat on peut travailler, ce n'est pas possible de travailler dans ces conditions-là. D'après M<sup>me</sup> Bonvin-Sansonns qui a expliqué que ça faisait 20 minutes que le message de M. Zurkinden avait été posté, en faisant le calcul rétroactif, on arrive à la conclusion que c'était avant. Je peux me tromper, certes, si vous le dites.

Quant aux 180 degrés de virage, M<sup>me</sup> de Weck, je vais vous l'envoyer, j'ai encore la photo, ce sont les conseillers d'Etat en place qui en 2016 expliquent qu'ils ne sont pas pour une sortie de la LPers, puis à la fin ils sont pour une sortie de la LPers. Alors là, vous avez un beau virage à 180 degrés. Si vous cherchez d'autres exemples, j'en ai encore plein. Nous n'avons pas changé d'idée, nous voulons régler ce problème de l'HFR avec tous les partis présents dans cette enceinte, simplement pas tout en même temps, d'abord les problèmes structurels, c'est la question du conseil d'administration, ensuite la question des finances. Le conseil d'administration estime aussi lui-même qu'il doit être remplacé par des gens compétents. Il estime simplement qu'il veut lui-même faire ses réformes. Nous, nous estimons que les réformes doivent être faites par un autre conseil à nommer. Ce ne sont pas des têtes qu'on veut voir rouler, c'est simplement une résolution de ces questions-là et de ce fait, l'urgence devra être acceptée aujourd'hui, même si ça énerve certaines personnes, pour qu'on puisse aller de l'avant avec ça.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Seit vielen Jahren machen wir auf die Missstände im HFR aufmerksam. Der Verwaltungsrat hat uns nie ernst genommen. Gute Ratschläge hat er in den Wind geschlagen. Unsere gut gemeinte Hilfe hat er verweigert. Konstruktive Kritik durfte man sowieso nicht anbringen. Man hat uns von oben herab belächelt.

Seit über 10 Jahren komme ich mir als stiller Rufer in der Wüste vor. Und nun haben wir die Bescherung. Das HFR, unser stolzes Spital, ist bankrott. Einschneidende Massnahmen sind dringend notwendig und überfällig, ansonsten laufen wir weiterhin Gefahr, Steuergelder hinauszuschleudern. Wir müssen sofort handeln, meine Damen und Herren.

Erstens: Der gesamte Verwaltungsrat ist zu verkleinern und zu erneuern. Im zukünftigen Verwaltungsrat müssen weiterhin der Staatsrat und Mitglieder des Grossen Rates als Fachpersonen vertreten sein. Pensionierte Politiker hingegen, welche ihr Ruhegeld aufbessern wollen, haben im Verwaltungsrat in Zukunft nichts mehr zu suchen.

Zweitens: Das HFR muss einen exakten Leistungsauftrag erhalten und seine Dienste entsprechend anbieten. Wir dürfen nicht meinen, das CHUV oder das Insel-Spital konkurrieren zu müssen.

Drittens: Der heutige Personalstatus muss dringend angepasst werden.

Und schlussendlich: Die SP hätte lange Zeit gehabt, zu reagieren. Seit vielen, vielen Jahren liegt das Departement in ihren Händen.

In diesem Sinne werde ich gegen den Ordnungsantrag stimmen.

**Gamba Marc-Antoine** (PDC/CVP, FV). Meine Interessenbindung: Ich bin seit 1998 Hausarzt in der Agglomeration Freiburg und habe zwischen 1991 und 1994 im Kantonsspital gearbeitet.

Je n'aime pas la politique politicienne. Hier, malgré la bonne volonté de notre président, je ne savais plus pourquoi je votais. J'étais contre la grève d'avant-hier. Je me sens aujourd'hui censuré, je ne peux m'exprimer, je vous avais promis 20 points; ce n'était plus que quatre questions avec quatre réponses. J'ai terminé et je vais vous écouter encore un peu.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). J'aimerais revenir sur les affirmations du collègue Pierre Mauron concernant ce qui s'est passé hier au Bureau. C'était un moment hautement désagréable, ce qui s'est passé hier au Bureau; vous avez affirmé que le SSP avait déjà mis l'info avant même qu'on prenne cette décision, mais je ne crois pas. On avait pris notre décision démocratiquement et correctement et 10 minutes plus tard ou un quart d'heure plus tard, M<sup>me</sup> Sylvie Bonvin-Sansonns nous informe que l'information est déjà sur Facebook et que le syndicat, les grévistes ont gagné. Alors ça, je dois dire que c'est hautement désagréable. La priorité, c'est ici, en plénum, à 8h30. De toute façon, que ce soit avant ou après – mais là, c'était après la décision, parce qu'avant ça serait simplement du bluff, mais donc c'était après, vu que la décision était correcte –, cela est inadmissible et je vous informe directement que le groupe démocrate-chrétien va transmettre une demande d'enquête au Bureau pour suivre la chose de près, parce que si on a comme ça des gens qui travaillent avec cette forme-là de la fuite, ce n'est pas serein et on a besoin d'un climat serein pour trouver des bonnes solutions pour l'HFR. Il y a des gens qui ne sont pas honnêtes dans ce débat-là et qui ne prennent pas leurs responsabilités. Je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure: il est important, à mon avis, de refuser cette

requête urgente et de repartir sereinement sur les travaux qui vont nous attendre en juin pour l'HFRR.

**Le Président.** Je vous prie de revenir sur la question de l'urgence et d'éviter de faire des réponses à des réponses à des réponses.

**Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV).** C'est vrai que l'atmosphère est détestable dans le cadre de cette discussion sur ce sujet. Pour rester juste dans le caractère de l'urgence, M. Mauron vous a signalé qu'il y avait des priorités à faire en signalant en premier le conseil d'administration. Je ne vais pas revenir sur les paroles que j'ai prononcées hier. Lorsque vous cherchez la tête d'une entreprise, il faut que vous puissiez lui donner des mandats. Vous devez lui donner des tâches. Le problème que nous avons ici n'est pas forcément initialement celui du conseil d'administration – il y a certainement des problèmes –, mais le problème principal est de savoir quelle est la tâche à donner. Qu'est-ce qui coûte dans le canton de Fribourg? C'est son régionalisme, ses cinq sites. C'est là-dessus que nous devons mener une réflexion avant d'essayer de couper des têtes. En général, dans une entreprise, il est nécessaire quelque fois de discuter avec le personnel et de poser la question sur le personnel, mais ce n'est jamais peut-être la première question à poser. Je vous propose quand même de laisser tomber toute cette histoire. On a le temps, on aura les chiffres en tout temps et on pourra une fois discuter et non se tirer. On ne va pas arriver à grand-chose. Je vous conjure, chers collègues, de refuser cette histoire d'urgence et de reprendre ce sujet pour le mois prochain.

**Schnyder Erika (PS/SP, SC).** Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier dans cette histoire, même si j'ai siégé dans le conseil d'administration de l'Hôpital cantonal à l'époque où il était encore l'hôpital de district pour la Sarine.

Je dois dire, Mesdames et Messieurs, que je trouve ce débat assez lamentable et je constate une chose, c'est que quand il s'agit d'un problème aigu et d'un problème qui en soi mérite une attention toute particulière, tout le monde se renvoie la patate chaude entre Conseil d'Etat, Grand Conseil, députés, etc. Je crois qu'il faut qu'on prenne les problèmes les uns après les autres et qu'on ne traîne pas. Il faut vraiment avoir le courage de faire ce qu'on doit faire. J'aurais personnellement préféré discuter de tout cela hier, mais je peux tout à fait comprendre qu'il y a eu beaucoup trop d'interventions qui auraient pu fausser le débat. Aussi, il faut quand même que l'on empoigne ce débat le plus vite possible, raison pour laquelle je vous enjoins à accepter cette urgence.

**Rey Benoît (VCG/MLG, FV).** Je ferai juste un petit commentaire. Nous votons l'urgence en ce qui concerne la nécessité de réaménager les compétences du conseil d'administration. Je rappelle qu'un conseil d'administration est l'organe stratégique d'une structure et la stratégie fait tout ce que l'on a dit aujourd'hui. La stratégie, c'est élaborer des missions futures, c'est élaborer les moyens avec lesquels on va arriver à

atteindre des objectifs, c'est faire que les questions qui ont été posées quant au fait de repositionner l'Hôpital fribourgeois soit une mission qui est absolument nécessaire entre Berne et Vaud. Nous ne pouvons pas élaborer une nouvelle stratégie avec un conseil d'administration, lequel est le conseil actuel qui ne l'a pas élaborée. C'est clair dans le rapport du Conseil d'Etat: il faut des personnes tournées vers le futur, vers la résolution des problèmes et des questions et la proposition de nouvelles solutions. C'est la raison pour laquelle c'est urgent, c'est parfaitement justifié et nous devons avoir un organe stratégique tourné vers le futur.

- > La majorité qualifiée (56 voix) est nécessaire.
- > Au vote, la requête (traitement urgent de la motion 2018-GC-73) obtient 55 voix contre 44 et 2 abstentions. La majorité qualifiée n'est pas atteinte.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 55.*

*Ont voté non:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne

(BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 44.*

*Se sont abstenus:*

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

—

## **Motion 2018-GC-39 Ralph Alexander Schmid/ Markus Bapst**

### **Trois piliers pour une guérison à long terme de l'Hôpital fribourgeois (HFR)<sup>1</sup>**

#### **Prise en considération**

**Schmid Ralph Alexander** (VCG/MLG, LA). Die ernste Situation des HFR brauchen wir nicht weiter zu erklären. Aber es ist nicht eine akute Krise, wie sie vielfach beschrieben wird, sondern es ist die Folge eines 20 Jahre dauernden Missmanagements und einer Desinvestition über diese Zeit. Als Beispiel die Einführung des DRG, der DRAG-Fallpauschalen, welche im Jahre 2007 vom Parlament in Bern beschlossen wurde. Die Einführung wurde auf das Jahr 2012 festgelegt. Wie kann es sein, dass im HFR diese Einführung so lange verzögert wurde, dass noch heute, im Jahre 2018, Probleme mit der Rechnungsstellung bestehen, die Millionenbeträge und -ausstände und gar -verluste bewirken?

Die Frage liegt auf der Hand: Wer trägt die Verantwortung? Dies wurde heute immer wieder diskutiert. Der Verwaltungsrat? Die operative Führung, die sich ja schon entfernt hat? Und hat die Regierung das Dossier wirklich im Griff? Auf allen Ebenen sind Mängel auszumachen und auch der Grosse Rat hat mit seinen regionalpolitisch motivierten Vorstössen und anderen Ansprüchen an das HFR nicht nur aufbauend gewirkt.

Die Motion Wüthrich/Bapst zielt sicher in eine richtige Richtung. Ich finde aber – wie man an der Diskussion über die Personalpolitik sieht –, dass sie mit etwas mangelhaftem politischen Gespür eingereicht wurde. Und es ist auch nicht verständlich, warum der Staatsrat nun das Kind mit dem Bade ausschütten und das gesamte Gesetz ändern will.

Die Veränderungen brauchen etwas Zeit und dafür habe ich meine Motion eingereicht. Es braucht eine Direktion des HFR, die Führungsstärke besitzt und es braucht fachkundige Mitglieder im Verwaltungsrat. Unsere Motion zielt auf eine Übergangsphase ab, bis zum Beispiel ein neuer Status-Quo

des Personals ausgehandelt wird und die Kosten und Aufgaben klar definiert werden.

Die Politik soll die Kosten übernehmen, die dem HFR aufgebürdet werden. Das sind 3 Punkte: Kosten der Regionalisierung, Weiterbildung und Forschung und die Mehrkosten für das Personal, falls das Personal im Kantonsvertrag bleibt. Dies ist im Gesetz eigentlich so festgehalten, aber es wird nicht ausgeführt. Das Gesetz muss in diese Richtung abgeändert werden und es muss klar formuliert werden, dass diese Kosten vom Kanton übernommen werden sollen.

Im Gegensatz ist das HFR bereit, 20 Millionen Franken auf das Budget 2018 einzusparen. Unter dem Strich entspricht dies etwa einem Betrag von 50 Millionen Franken, die die aktuelle Situation des HFR finanziell stark verbessern und einen Spielraum geben, um die Zukunft zu planen. Es ist nur ein Schritt zu einer Sanierung und löst das Problem der Personalkosten nur temporär, aber ich denke, ein schrittweises Vorgehen ist der bessere und gangbarere Weg. Es ist schade, dass auf der linken und auf der ganz rechten Seite die Motion offenbar nicht richtig verstanden wurde und aus gewissen Vorurteilen und Präjudizen zur Ablehnung empfohlen wurde.

Ich empfehle Ihnen die Annahme der Motion, weil es eine gute Übergangslösung für die Sanierung des HFR ist.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). En préambule, le groupe démocrate-chrétien aurait aimé d'abord connaître les choix politiques de ce Parlement avant d'entamer la discussion sur les mesures à prendre afin de déterminer les devoirs financiers des uns et des autres en regard de ces mêmes choix. Ainsi, c'est un peu à l'aveugle que nous avançons dans ce débat. Si nous souhaitons maintenir des prestations salariales supérieures, des multisites avec des soins aigus par exemple, alors oui, l'Etat doit clairement participer de manière significative au financement de ces prestations qui vont au-delà de ce que l'Hôpital peut financier lui-même. La législation fédérale ne fixe que peu de règles contraignantes s'agissant des prestations d'intérêt général et laisse donc une grande marge de manœuvre au canton. Alors qu'il existe un désaccord manifeste entre l'Etat et l'HFR concernant la pertinence et l'analyse des données transmises, nous voyons ici la preuve des limites de l'art. 4 de la loi sur l'HFR actuelle qui n'est clairement pas suffisamment détaillé pour éviter des interprétations différentes. Le groupe démocrate-chrétien est très étonné de la réponse du Conseil d'Etat qui estime qu'il n'y a pas lieu de changer la loi, que tous les éléments nécessaires font déjà partie des prestations d'intérêt général sur le plan fédéral ou cantonal, alors que tout prouve que la marge d'appréciation est trop grande. Santé, ce qui se passe derrière les prestations d'intérêt général, hôpitaux, ce que vous payez avec vos impôts: des lacunes dans la législation fédérale favorise des disparités. Autant d'articles qui montrent le désarroi face aux prestations d'intérêt général dans tous les coins de

<sup>1</sup> Déposée et développée le 13 mars 2018, BGC mars 2018, p. 753; réponse du Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> mai 2018, BGC mai 2018 p. 1251.



la Suisse. Ce problème n'est pas l'apanage du canton de Fribourg.

Le groupe démocrate-chrétien souhaite des prestations d'intérêt général détaillées et que les modalités de financement soient définies et par conséquent plus transparentes, ce qui procurera une certaine sécurité financière tant pour l'HFR que pour l'Etat. Ces montants alloués pourront être prévus et monitorés. Voilà quelques pistes dont certains autres cantons ont pris:

- > attente de placement dans les réseaux médicaux sociaux qui répondrait partiellement aux hospitalisations inappropriées et au prolongement de la durée de séjour;
- > coût de l'organisation multisites notamment pour les soins aigus;
- > bilinguisme;
- > formation notamment en regard du Master en médecine voté dans ce Parlement;
- > surcoûts salariaux en raison de la politique imposée par l'Etat.

Chacun de nous doit avoir la pleine conscience des conséquences financières de nos décisions. Il en va de même pour nos citoyens. Nous devons assumer nos choix politiques et les financer. Ce n'est pas à l'HFR d'en assumer les frais; et le financement transitoire pour des prestations vouées à rester sur le long terme n'a aucun sens. Le résultat de l'audit demandé à l'Inspection des finances permettra d'identifier les éléments devant figurer dans cet art. 4 de la loi sur l'HFR. Face au nouveau financement hospitalier, le canton a deux options: payer ou s'adapter.

Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien votera à l'unanimité le maintien de la motion et attend des propositions concrètes de la part du Conseil d'Etat.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). On a eu avant un espèce de combat de coq qui était des fois un peu difficile à suivre. Il y avait dans cette enceinte un peu la tendance de chercher tout le problème soit au niveau de quelques dirigeants – je pense aussi qu'il y a des problèmes –, soit du côté du personnel, voire des syndicats. Je pense qu'il faut sortir du débat stérile et on a cette motion, qui est la seule solution transitoire, voire durable, qui permet de trouver un financement nécessaire pour corriger le tir dans les autres domaines qui posent problème.

Il me paraît évident et on l'a dit, on aura soit la motion Kolly/Mauron, soit la motion Bapst/Wüthrich pour parler de la gouvernance. Je pense qu'il serait de bon aloi que les différents groupes politiques qui ont dit qu'il faut changer quelque chose discutent déjà avec leurs représentants au conseil d'administration, lesquels pourraient peut-être tirer les conséquences même sans discussion politique. D'autre part, on a discuté ces dernières semaines et on a eu peu d'écho ici du coût du personnel. J'ai écouté très attentivement hier

M. Kolly qui disait qu'il n'avait pas les éléments pour décider. Je trouve effectivement qu'on s'est beaucoup focalisé sur cette partie du problème qui est le coût total du personnel, mais en discutant avec des comparaisons de salaires individuels, ce qui n'est certainement pas la bonne approche, parce qu'on discute du salaire de personnes qui n'ont pas démerité, qui gagnent correctement leur vie, on n'a pas regardé leurs conditions de travail en entier. Je pense que les documents que nous avons reçus ne nous aident pas beaucoup. On doit revenir sur ces coûts, mais il est évident qu'il y a eu dans le passé des discussions et des décisions politiques qu'il faut assumer aujourd'hui; et la motion Schmid/Bapst permet de trouver un financement en disant que la régionalisation était une décision politique prise ici et que c'est donc au canton d'assumer cette part de financement.

La formation n'est pas contestée; c'est une décision politique qu'il faut assumer par le canton. Quant au personnel, à la masse salariale, aux décisions politiques qui sont dans la LPers, si ça pose un problème financier, c'est aussi au canton de l'assumer. On a ce paquet que le canton peut payer. M<sup>me</sup> Demierre, peut-être que vous vous rappelez, il y a cinq ou six ans, au nom du groupe ACG à l'époque, j'avais demandé que le canton augmente sa part de financement plus rapidement que prévu et vous l'avez refusé. Ces quelques millions, je crois aujourd'hui – et là, il y a urgence –, on doit les mettre et la motion Schmid/Bapst permet d'étudier ce volet financier, soit quelle est la part que le canton doit et peut assumer. C'est déjà dans la loi, mais la loi n'est pas très claire, tout comme les chiffres. Pour clarifier cela et pour appliquer un financement correct, il faut accepter la motion, aussi pour nous donner la possibilité de discuter les autres volets que sont la gouvernance, le personnel et tous les autres problèmes, cela plus sereinement. Je vous remercie de soutenir cette motion.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a analysé avec attention cette motion des députés Schmid et Bapst. Il se trouve actuellement très partagé quant à soutenir ou non cet objet. Les motionnaires demandent que l'Etat prenne en charge les coûts liés au fonctionnement décentralisé de l'HFR et au bilinguisme, de même que les frais de formation universitaire, non universitaire et la recherche. Enfin, la motion attend que le Conseil d'Etat définisse une période pendant laquelle les surcoûts salariaux seront pris en charge par le canton. Si toutes ces demandes semblent excellentes, elles n'en sont pas moins soit en cours de réflexion, soit déjà en cours d'examen entre l'HFR et la Direction de la santé et des affaires sociales comme le financement des frais de formation et de recherche, voire déjà appliquées comme la prise en charge des surcoûts salariaux par le financement transitoire du canton. Ces points sont d'ores et déjà en voie d'être réglés, que la motion soit acceptée ou refusée. S'agissant des surcoûts salariaux, le groupe socialiste a estimé que cette motion pouvait aussi engendrer une sortie de la LPers et ce risque ne peut pas être accepté. Par contre, il est clair que si les instances politiques demandent le maintien des sites

régionaux, il s'agira là d'un choix clairement politique qui devra être financé par le canton. Dans ce cas, nous aurons l'occasion d'examiner cette question lorsque la nouvelle gouvernance sera en place. De plus, il serait pertinent d'attendre les résultats de l'audit financier réalisé par l'Inspection des finances et ceux du groupe de travail chargé de définir le cadre de financement des prestations d'intérêt général notamment. Dans l'ordre des priorités, après le changement de gouvernance qui est l'urgence à l'heure actuelle, nous veillerons à ce qu'une prochaine motion interpartis soit déposée concernant le financement des infrastructures nécessaires à la survie de notre Hôpital afin de déterminer la partie que le canton paiera pour la construction des nouveaux bâtiments. L'HFR – et là, nous sommes d'accord – ne peut pas assumer seul tout ceci. Cet élément devra être rapidement réglé.

En conclusion, que cette motion soit acceptée ou rejetée, il faudra de toute manière qu'une autre motion liée aux investissements soit déposée, puisque la présente motion ne traite pas du tout cet aspect. Nous demandons clairement aux motionnaires si, avec cette motion, ils envisagent oui ou non une sortie du personnel de la LPers. Et, à M<sup>me</sup> la Directrice, si cette motion va contraindre ou pas le Conseil d'Etat à une sortie de la LPers. De ces réponses, Mesdames et Messieurs, dépendront les votes du groupe socialiste. Oui à cette motion s'il n'y a aucun risque pour le personnel, oui pour la prise en charge par le canton des décisions politiques dans les régions, oui à une prise en charge par le canton des déficits, mais trois fois non à une sortie de la LPers.

C'est pour toutes ces raisons – et combien même cette motion se veut en quelque sorte complémentaire à celle sur le changement de gouvernance précédemment débattue – que le groupe socialiste, en fonction des réponses qui nous parviendront, pourra soutenir ou non cette motion.

**Pythoud-Gaillard Chantal** (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis technicienne en radiologie auprès de l'HFR.

J'aimerais vous entretenir sur les soi-disant trop hauts salaires des infirmières. J'utilise le terme «infirmières», mais évidemment j'inclus la minorité d'infirmiers et aussi les personnels médicaux techniques, médicaux thérapeutiques qui sont dans la même échelle de salaire.

En vous rappelant d'abord que ces salaires sont le fruit de notre système d'évaluation Evalfri. Evalfri a défini l'échelle de traitement des infirmières HES en classe 17. En comparaison, les autres professionnels employés de l'Etat de Fribourg, également issus des hautes écoles sont eux au minimum une classe en-dessus. Je vous cite, pour exemple, assistant social en classe 18, éducateur, 18, enseignant niveau primaire, 18, ingénieur en informatique, 23. Responsabilité, pénibilité, charges émotionnelles, contraintes des horaires de travail, sont-elles vraiment moins méritantes? L'explication est peut-être historique. Ce métier a initialement été pratiqué par des religieuses bénévoles; cette image de la vocation les dessert.

Ce métier est encore aujourd'hui exercé en grande majorité par des femmes, une autre explication peut-être. En comparaison intercantonale, il y a lieu de relever que dans de nombreux cantons, notamment alémaniques, certaines formations sont de niveau ES, que les heures de travail hebdomadaires, le droit aux vacances, les indemnités pour travail de nuit sont aussi parfois supérieures. L'étude de perinnova compensation prend en compte 75 établissements de soins aigus. Or, en Suisse, on en compte 283. Sur quelles bases ont été choisis les établissements comparés et pourquoi comparer des cliniques avec des hôpitaux? Autant comparer des pommes et des poires. Le rapport du groupe de travail chargé d'étudier la question du personnel HFR indique ne pas avoir comparé les salaires des cadres. Or, c'est un point qui mériterait justement d'être éclairé. Le personnel hospitalier est soumis à des horaires difficiles à conjuguer avec la vie sociale et familiale. Chaque semaine, des plannings et des horaires de travail différents, des horaires longs de 12 heures parfois rendent la participation à des associations, des clubs sportifs, des activités politiques très compliquée. Ne pas être en famille à Noël, ne pas fêter Nouvel An avec ses amis, ne pas arriver à prendre toutes ses vacances pendant les vacances scolaires, hypothéquer sa santé en travaillant de nuit, certains diront qu'il y a des indemnités pour ça. Pour votre information, les indemnités financières sont de 15 frs par jour pour un travail le dimanche ou un jour férié et de 5,80 frs de l'heure la nuit. Non, les infirmières de notre canton ne sont pas trop payées, elles sont un peu moins mal payées que dans d'autres cantons. Les infirmières pourraient prétendre à un meilleur salaire; en l'espace de quelques années, la profession a fait un bond en avant. Le développement des soins ambulatoires, la technicité croissante des soins, les dotations réduites et le remplacement d'une partie du personnel tertiaire dans du secondaire II suppose une autonomie nouvelle. La profession infirmière évaluée par Evalfri en 2001 n'a plus grand chose à voir avec la profession actuelle.

Les détériorations évidentes des conditions salariales proposées par la sortie de la LPers seraient évidemment très négatives. On annonce une pénurie du personnel soignant. Pensez-vous que des salaires plus bas favoriseront l'intérêt pour ces professions? A l'heure où les conditions de travail aussi se durcissent, le turnover des patients s'accélère avec la diminution des durées de séjour, des cas toujours plus lourds, des tâches administratives plus importantes, mais qui voudra encore faire ce métier dans ces conditions? Nous souhaitons promouvoir le bilinguisme à l'HFR; un meilleur salaire permet d'être attractif face à la concurrence de notre voisin bernois notamment. Cela devrait être une volonté politique de maintenir de bonnes conditions salariales. Les conséquences financières de cette décision politique doit être plus largement prises en compte et de manière pérenne dans le cas des prestations d'intérêt général. C'est pourquoi je vais soutenir cette motion.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Je ne veux pas faire long, puisque nous avons bientôt l'apéro. En tant qu'orthopédiste, je suis naturellement habitué à des traitements à long terme comme le prévoit cette motion. Le groupe de l'Union démocratique du centre a naturellement étudié cette motion et dans son immense majorité va la refuser.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). D'abord, j'aimerais répondre à ma collègue Rose-Marie Rodriguez avant de développer un peu les arguments expliquant pourquoi il faut soutenir la motion. Le personnel n'est pas le sujet de cette motion, c'est clair et net, car la motion traite la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance et rien d'autre. Le personnel n'est pas le sujet de cette motion.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort festhält, hängen die Dinge zusammen. Er verweist bei der Antwort auf diese Motion auf den Punkt b – man kann es so interpretieren – der Antwort auf unsere Motion Bapst/Wüthrich. Es kann mithin so interpretiert werden, dass er damit einen konkreten Vorschlag zur Spitalfinanzierung annimmt. Zu meiner Überraschung sagt er dann Nein zu dieser Motion, auch wenn er zur 1. Motion Ja gesagt hat. Wir müssen eine Erklärung vom Staatsrat haben, weil meines Erachtens hier eine Inkohärenz vorliegt. Kollege Schmid und ich machen aber nichts anderes als einen konkreten Vorschlag, wie man die Finanzierung des Spitals in Zukunft angehen könnte. Ich zumindest habe die vorliegende Motion immer als Ergänzung zur 1. Motion empfunden.

Wir haben in diesem Rat bisher – zu meiner Enttäuschung – in Sachen Spital vor allem destruktiv politisiert, noch mehr Verunsicherung provoziert und vor allem notwendige Reformen vertagt, um das HFR aus der kritischen Situation zu führen und ihm die Zukunft zu sichern.

Die Überweisung der vorliegenden Motion ist nötig, um die Finanzierung in einem ersten Schritt – ich betone, in einem *ersten* Schritt – zu sichern, und das Gesetz über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser soweit vorzubereiten, damit nachfolgende erforderliche Schritte durch die vollziehenden Organe sofort ausgelöst werden können. Dies betrifft insbesondere die Kosten für den Regionalismus und die Zweisprachigkeit, für welche die heutige rechtliche Basis zumindest nicht vollständig ist. Hier muss neu evaluiert werden, welche Leistungen für die öffentliche Gesundheit tatsächlich notwendig sind. Oder in Fragen formuliert: Wollen wir uns Akutmedizin an den regionalen Standorten noch leisten? Sollen diese nicht allenfalls als Tageskliniken mit Notfalldienst umgenutzt werden? Wollen wir weiterhin geplante stationäre Eingriffe an diesen Kliniken? Ich kann und will diese Fragen nicht beantworten, aber die zukünftige Finanzierung muss so ausgestaltet werden, dass sich das HFR dem Markt anpassen muss und gezwungen wird, seine Strategie entsprechend schnell zu ändern.

Das Gesetz muss also so präzisiert werden, dass das HFR noch mehr in die Verantwortung genommen wird und klare Vorgaben erfüllen muss. Diese müssen meiner Ansicht nach strenger sein als heute, da in Zukunft aus den Fallpauschalen weniger Erträge zu erwarten sind, weniger stationär behandelt werden wird und im ambulanten Bereich der Tarmed schon heute unter Druck steht. Unsere Mitbürgerinnen und Mitbürger haben ein Recht zu wissen, was uns das Spital an Steuergeldern kostet. Eines ist klar: Die Bevölkerung will eine regionale Versorgung, in beiden Sprachen. Die Frage muss aber gestellt werden, was schlussendlich an den verschiedenen Standorten noch angeboten wird respektive angeboten werden kann und was die Rechnung dafür ist.

Ich bitte Sie, im Sinne des genannten konstruktiven Vorschlags die Motion anzunehmen, damit das Gesetz über die Spitalfinanzierung entsprechend angepasst werden kann.

**Schumacher Jean-Daniel** (*PLR/FDP, FV*). Il y a quelque chose de séduisant dans la motion de M. Schmid et de M. Bapst. Il est évident qu'ils soulèvent un nombre de problèmes qui sont capitaux: le régionalisme, le coût du régionalisme, l'implantation des sites qui est du domaine de la politique, qui est du domaine du Conseil d'Etat, qui est du domaine de la planification hospitalière. Ils posent aussi la question du financement additionnel pour la formation, pour le Master et ils s'inquiètent de la masse salariale à laquelle l'Hôpital doit faire face. C'est très bien de soulever ces problèmes. Je vois dans le titre quand même une certaine, en entendant votre discours, ambiguïté, parce que vous parlez de solution à long terme; et maintenant dans le discours, j'ai entendu à deux reprises: «C'est une solution à court et moyen terme.» Si on la voit dans ce sens, on va être obligé à un moment ou un autre de venir en aide à l'Hôpital.

Une autre chose m'interpelle quand même aussi, c'est le deal qu'on veut faire. On vous donne l'argent et vous, on vous presse et vous diminuez le temps d'hospitalisation. Qu'est-ce que ça veut dire, la durée d'hospitalisation? Moi, je peux diminuer la durée d'hospitalisation très facilement. Si quelqu'un vient pour avoir une coronarographie qui se fait en ambulatoire, je l'hospitalise pendant un jour, les coûts sont payés à moitié par la caisse, l'autre moitié par l'Etat et puis voilà, on a pu faire quelque chose. Non, si vous voulez diminuer les coûts de la durée d'hospitalisation, il y a un autre moyen et celui-ci est pertinent et il n'appartient pas à l'HFR, il appartient à cet hémicycle. Les hospitalisations inappropriées, qu'est-ce que c'est? Ce sont des gens qu'on ne peut pas garder à l'hôpital, parce qu'ils y sont depuis trop longtemps et ce sont des gens qui sont trop malades pour être en EMS. Et dans notre canton, il n'y a pas de solution pour ceci. C'est dû à ces ambiguïtés qu'au nom du groupe libéral-radical, nous refuserons malheureusement la prise en considération de cette motion.

**Schmid Ralph Alexander** (*VCG/MLG, LA*). Seulement pour clarifier quelque chose: premièrement, il n'y a aucun mot sur

les statuts du personnel dans cette motion; deuxièmement, j'ai entendu deux fois maintenant parler du financement de l'infrastructure: ce n'est plus le canton qui doit financer les hôpitaux, c'est inclus dans les DRG. Officiellement, ce n'est plus le canton qui doit financer. On doit trouver des autres moyens pour financer, pour soutenir les hôpitaux. Ce ne sont plus les financements de l'infrastructure. La présente motion ne porte pas sur le financement des infrastructures. Notre motion vise à trouver des autres possibilités pour soutenir les hôpitaux.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Les prestations offertes par l'HFR à l'Etat de Fribourg sont une divergence depuis longtemps entre le conseil d'administration et le Conseil d'Etat. Je pense que là, on peut avoir une influence et une réelle influence pour modifier les comptes de l'Etat, c'est-à-dire qu'on doit une fois régler ce problème des prestations. On sait déjà que l'Etat paie de nombreuses prestations, mais on sait qu'il n'y a pas toutes les prestations qui sont financées et cela cause un grand déficit à l'HFR.

La formation ainsi que le régionalisme sont des prestations qu'on a voulues pour un petit canton quand on a un grand hôpital. On a voulu plusieurs sites et je pense qu'à ce moment-là, on doit pouvoir se permettre ce luxe qu'on veut avoir dans notre canton. Le luxe, je pense que la population fribourgeoise veut avoir un grand hôpital, veut avoir des sites différents et à un certain moment, on doit le financer. Vous pouvez chercher chacun un bouc émissaire partout, mais pendant que vous ne financez pas ce que vous voulez, on aura toujours des problèmes et vous pourrez changer qui vous voulez à la tête de ce que vous voulez, on aura toujours les problèmes tant qu'on ne finance pas ce qu'on veut.

Je vous invite vivement à accepter cette motion.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je vais répondre aux différentes interventions des députés, notamment sur la question de cette motion. Sur la forme, le Conseil d'Etat rappelle que la motion est un instrument servant à obliger le Gouvernement à proposer un projet d'acte et j'aimerais vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance est claire à son art. 4 al. 1 et je vais vous le citer: «Prestations d'intérêt général (art. 49 al. 3 LAMal): L'Etat peut participer au financement de prestations reconnues comme prestations d'intérêt général; celles-ci doivent ainsi notamment entrer dans une des catégories suivantes: a) maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale – Venir me dire que ce n'est pas clair, il faudra m'expliquer en quoi –; b) recherche et formation universitaire; c) mesures ponctuelles permettant d'éviter une pénurie de personnel; d) accompagnement spirituel; e) prestations de liaison dans les hôpitaux; f) préparation et prévention en cas de situations extraordinaires sur le plan sanitaire.»

Ensuite, on peut, pour des raisons de santé publique, prévoir d'autres mesures, je vous épargne l'énumération et vous propose d'aller voir l'art. 4 de notre loi.

Sur cette question-là maintenant, le cadre est donné, la possibilité de financer ces PIG est donnée. Qu'est-ce qui se passe dans la réalité? Dans la réalité, on a des chiffres qui sont fournis par l'HFR et sur lesquels nous menons des analyses. Dans le cadre de ces analyses, tout ce qui était clair, nous avons pu le reconnaître et nous avons pu le financer. Pour les éléments qui n'étaient pas clairs, qui prêtaient à interprétation – et je vous rappelle le rapport de l'Inspection des finances qui relève les mêmes interrogations que la Direction de la santé et des affaires sociales a eu sur ces prestations d'intérêt général et autres prestations –, il y a une analyse complémentaire qui est actuellement faite par l'Inspection des finances. Juste pour un élément d'information, je rappelle qu'on a sur certaines prestations des overheads de l'Hôpital fribourgeois de 37%. Là aussi, ce sont des chiffres qui ne sont pas acceptables pour être reconnus par l'Etat. Si je l'avais fait en tant que Directrice de la santé et des affaires sociales, vous pourriez venir me reprocher d'avoir reconnu des prestations non adéquates.

En ce qui concerne les différentes questions notamment de M<sup>me</sup> la Députée Meyer Loetscher qui dit qu'il y avait un désaccord sur le coût multisites. Il n'y a pas de désaccord, l'HFR n'a pas encore fait d'analyses sur le coût du multisites. L'analyse va démarrer, j'ai déjà dit à plusieurs reprises, les députés membres du conseil d'administration pourront le confirmer que nous étions prêts à analyser cet élément-là. Nous attendons le résultat de l'étude. L'étude n'a pas encore démarré. Il y a les prémisses qui sont parties. Quand on aura un coût du multisites, c'est un élément que le Conseil d'Etat est prêt à examiner s'il doit prendre en compte cet élément-là. Ceci dit évidemment, il faut que les multisites ou que les sites soient gérés de façon efficiente. Si je regarde les chiffres 2017 pour Tafers, dans certains unités, on avait des taux d'occupation à 60%. Evidemment, je n'appelle pas ça de la gestion efficiente et dans ce cas-là, ça demande aussi du côté de l'HFR une gestion efficiente des différents éléments.

Qu'est-ce qui concerne le coût de la recherche? La recherche, nous avons plus de 5 millions qui sont déjà aujourd'hui reconnus – même 5,6 millions, je crois – comme prestations d'intérêt général. L'HFR a déposé ici une étude qu'il a faite et qui identifie à 16 millions le coût de la formation et de la recherche. Nous sommes en train d'analyser ce document. Cette recherche a été faite dans de nombreux cantons. A ce jour et à notre connaissance, Neuchâtel a reconnu les coûts de cette analyse; ça demande un certain nombre d'éléments, mais nous sommes prêts, le Conseil d'Etat, à entrer en matière une fois que le rapport de l'Inspection des finances sur l'audit financier sera déposé. C'est un élément qui est prêt, qui sera pris en compte.



En ce qui concerne le Master, je vous rappelle que vous avez accepté un décret. Dans le cadre de ce décret, les coûts ont été identifiés et seront financés dans ce cadre-là.

Concernant les coûts salariaux, Mesdames et Messieurs, sur l'étude perinnova compensation, ce sont 16 millions de surcoûts salariaux qui ont été identifiés pour 2017. Le canton paie déjà ces surcoûts salariaux dans le financement transitoire: 14 millions dans ce financement transitoire et 2 millions dans la participations aux PIG et autres prestations; et je relève quand même que depuis 2014 jusqu'en 2018, l'Etat a en plus payé dans les financements transitoires, en les augmentant, 7,28 millions pour les automatismes salariaux. Ce que nous n'avons pas reconnu, ce sont les automatismes salariaux 2015 de 2 millions, puisqu'en 2015 les comptes étaient bénéficiaires et qu'il n'y avait en l'état pas lieu de les reconnaître. Ce qui n'a pas non plus été reconnu comme financement dans le cadre des frais du personnel, c'est l'augmentation des cotisations à la caisse de pension, puisque dans tous les autres hôpitaux, ils doivent aussi faire face à cet élément-là sans qu'il y ait forcément de financement de l'Etat.

Sur la question du financement transitoire, nous souhaitons vraiment ne plus avoir de financement transitoire et pouvoir remonter tous les éléments dans le PIG ou autres prestations et je le rappelle: ce n'est pas moi qui l'avais dit, c'était le président du conseil d'administration en 2013 qui avait affirmé qu'il pouvait diminuer des coûts de 5 millions par année; je pense que la vérité aujourd'hui est qu'on est obligé de constater que ce n'est pas possible, qu'il y a des coûts qui sont dans ce financement transitoire qui doivent être remontés et reconnus. On l'a fait au cours des années, mais il reste encore ce montant que nous avons aujourd'hui encore de 29 millions. On a vu qu'il avait augmenté, puisqu'on a rajouté des automatismes salariaux.

En ce qui concerne les attentes de placement en EMS, il faut d'abord dire que la situation s'est détendue. Il y a des places dans certains EMS, ça veut dire que ça demande aussi de la part de l'Hôpital une analyse par rapport à ça et nous n'avons pas, au Service de la prévoyance sociale, reçu des téléphones pour nous signaler des problématiques. Il y a eu, une fois ou l'autre, un téléphone. J'avais reçu un mail de M<sup>me</sup> Käch qui me disait un matin à 6 heures qu'il y avait cinq personnes qui étaient en attente de placement, que c'était urgent. Je lui ai demandé de me communiquer les noms immédiatement pour que je puisse entreprendre des mesures. J'attends toujours la réponse.

Nous avons pris plusieurs mesures par rapport à la question du placement des personnes qui ne pouvaient plus rester à l'hôpital. On a d'abord créé l'Unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO), avec 19 lits qui sont en attente. Je vous rappelle que dans le cadre de Senior+, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, chaque district doit mettre à disposition un nombre de lits en attente de placements. Je suis surprise qu'un médecin

ne soit pas au courant des éléments qui doivent être mis en place dans les différents districts.

Effectivement, cette motion, si vous l'acceptez, n'a aucune implication pour le personnel. Il n'y a pas de lien avec la LPers. Vous m'avez posé la question de savoir sur quel éventail, avec ces 75 hôpitaux, s'était faite l'étude perinnova compensation. Ce sont 75 hôpitaux qui sont représentatifs des hôpitaux suisses: l'Inselspital, l'Hôpital cantonal de Soleure, l'Hôpital universitaire de Bâle, le Kantonspital Balen, Triemli ou encore le Lindenhofgruppe. Donc, on peut quand même s'appuyer sur quelque chose où la comparaison est crédible par rapport à ça.

Pourquoi le Conseil d'Etat dit non à cette motion et oui à l'autre? Il y a deux raisons. L'une des raisons, je l'ai déjà expliquée, c'est que la motion est un instrument qui oblige le Gouvernement à proposer un projet d'acte. Les bases légales pour financer que ce soient les coûts liés au multisites – là, c'est l'Hôpital fribourgeois qui doit faire l'étude –, les coûts liés à la formation et à la recherche – ils sont clairement donnés – et les surcoûts salariaux sont déjà pris en charge par l'Etat, soit 16 millions financés, plus des automatismes. Donc, il n'y a pas de raison que le Conseil d'Etat dise oui à une motion à laquelle il répond déjà entièrement.

Le Conseil d'Etat est prêt à apporter un financement supplémentaire à l'Hôpital fribourgeois sur les questions de formation, de recherche, de multisites, voire même sur d'autres prestations si on peut nous apporter la preuve que les différents éléments sont justifiés. Le Conseil d'Etat attend simplement d'avoir ce rapport de l'Inspection des finances sur l'audit financier, rapport dont vous aurez d'ailleurs les conclusions. Dans le cadre de l'acceptation du postulat dont nous allons débattre tout à l'heure, nous attendons alors également de l'Hôpital fribourgeois qu'il améliore son efficacité. Je rappelle que pour 2017, au 31 décembre 2017, il y avait la moitié de l'année qui n'avait pas été facturée. Donc, cela a maintenant été entièrement rattrapé de la part de l'Hôpital. Le nouveau directeur ad interim a pour objectif que toute la facturation 2018 soit terminée en janvier 2019, ce qui est la normalité dans les autres hôpitaux. Je rappelle aussi que l'Hôpital fribourgeois a actuellement un coût de fonctionnement qui est plus haut que la moyenne suisse. Le coût de production, si vous voulez des prestations, se situe à 12 120 frs, quand on a une moyenne suisse de 10 191 frs. Il y a donc de l'efficacité à mettre en place et celle-ci passe par la durée moyenne de séjour. Et là, quand on discute de la durée moyenne de séjour, ce n'est pas simplement de mettre un patient pour une coronographie en stationnaire de l'ambulatorioire, mais c'est bien l'analyse de nos patients que nous avons en stationnaire. Nous avons une durée moyenne, en 2015, qui était de 6,9 jours contre une moyenne suisse de 5,6, soit 1,3 jour de plus que la moyenne de tous les hôpitaux suisses. Ce n'est donc pas que tous les autres hôpitaux trichent, c'est simplement qu'il y a une réflexion à faire là-dessus. D'ailleurs

nous l'avons déjà faite. L'Hôpital fribourgeois est parti avec des projets pilotes, notamment en médecine et, en quelques mois, la durée de séjour a pu être réduite de 1 jour. C'est aussi une question d'organisation et c'est tout à fait possible de le faire. Je vous rappelle juste qu'un jour de durée moyenne de séjour, c'est entre 15 et 20 millions de frs par année. Il y a donc là effectivement des efforts à faire.

Le nouveau directeur ad interim a mis en place une task force composée de médecins et de gens de la direction pour mettre en place un programme de mesures pour assurer la pérennité de l'HFR, en prenant toutes les mesures d'économie et d'efficacité nécessaires permettant de retrouver des finances saines à moyen terme. Je vous cite là sa mission, c'est extrêmement important, les choses ont démarré maintenant avec ce nouveau directeur ad interim. Je suis confiante que l'HFR pourra rebondir, parce qu'on voit où sont les possibilités d'amélioration. Elles ne sont aussi – et c'est une question certainement ayant trait à la masse salariale – pas que sur la question du niveau des salaires, mais aussi sur la composition des équipes et l'engagement peut-être d'ASSC en complément d'infirmières. On voit que là encore, en moyenne suisse, on a un taux qui est inférieur. Quant à la question de l'efficacité, ça voudra aussi dire – et M. Bapst l'a relevé tout à l'heure – qu'il y aura des mesures à prendre et qu'il faudra se poser la question si aujourd'hui on peut encore garder toutes les prestations dans tous les hôpitaux. Si on fait une analyse des DRG, on voit que sur le site de l'Hôpital cantonal par exemple, on a à peu près la même base de prestations qu'à l'Hôpital de Riaz. Donc, est-ce que c'est juste? Je pense que là, il y a des questions à se poser. Je vous ai parlé de la sous-occupation de certaines unités à Tafers. Donc, Mesdames et Messieurs, ça voudra aussi dire des décisions qu'il faudra ensuite assumer pour améliorer l'efficacité. Ce que le Conseil d'Etat souhaite, c'est un HFR qui soit fort, qui puisse offrir comme il l'a fait jusqu'à maintenant des soins de qualité à la population fribourgeoise, qui puisse se positionner entre l'Inselhospital et le CHUV et qu'on puisse mettre en place ce Master avec, je vous le rappelle, une orientation de médecine de famille. Maintenant, il faut regarder vers l'avenir et il faut consolider cet HFR et travailler tous ensemble et pas chercher des têtes à viser dans ce dossier-là.

Je terminerai en disant que l'HFR a certes des problèmes financiers, mais il n'a aucun problème de prise en charge. Nous avons des médecins, du personnel soignant, des collaborateurs qui s'engagent avec professionnalisme pour offrir vraiment des prestations de qualité dans ce canton et je les en remercie.

C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser cette motion.

**Le Président.** Vous avez demandé la parole; en principe vous n'avez pas le droit. Si ce n'est pour juste rectifier une chose erronée. Si ce n'est pas ça, je ne vous redonne pas la parole.

**Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA).** J'ai une question: la loi sur le financement des hôpitaux existe depuis 2001 et

vous ne pouvez pas donner les chiffres pour ces prestations? Vous dites toujours qu'il y a des études...

**Le Président.** Monsieur le Député, je vous coupe la parole, parce que ce n'était pas pour corriger quelque chose d'erroné.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 55 voix contre 37. Il y a 4 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sannons Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrid Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 37.*

*Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 55.*

*Se sont abstenus:*

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 4.*

—

**Postulat 2017-GC-188 Jean-Daniel Schumacher/Philippe Savoy**  
**Etat des finances de l'Hôpital Fribourgeois (HFR)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Schumacher Jean-Daniel** (PLR/FDP, FV). C'est vrai que mon idée – cela a été repris dans votre discours, Madame la Directrice de la santé – est qu'il nous faut des chiffres. Vous avez vu que l'Assemblée vous pose des questions. On aimerait savoir ce que coûte le site de Tavel ou l'Hôpital multisites? Ca nous aiderait, nous, députés, soit à avaliser, soit peut-être à critiquer votre planification sanitaire. Il est clair que lorsqu'on veut assainir une entreprise, il faut d'abord faire une analyse financière détaillée. Lorsque vous fournissez une prestation, vous devez savoir ce que cette prestation vous rapporte ou ce que finalement elle vous coûte. Ce n'est rien d'autre que je demande. J'ai entendu dire qu'une prothèse de hanche, dans un site périphérique, qui devrait avoir un coût de 6000 à 7000 frs, ne rapporte rien, mais coûte à l'Etat 1000 frs. Alors, j'aimerais savoir ce que coûte une prestation dans un domaine périphérique. Je veux savoir ce que coûtent les prestations dans une clinique. Non pas pour être curieux et avoir cette information, mais pour que nous puissions un petit peu corriger cette planification hospitalière. Le déficit, vous l'avez souligné vous-même, Madame la Directrice, vient du multisites. Il faut savoir que cela a un coût et il faut savoir quel coût il a. Est-ce qu'on peut le supporter? On doit analyser ceci, finalement, dans l'ensemble des paysages hospitaliers qui nous entourent. Nous ne sommes pas comme l'ECAB, comme l'a relevé ce matin un de mes collègues députés, ou l'OCN dans une situation de monopole et où on a des salaires qui sont donnés. Nous sommes actuellement dans une situation de concurrence. Donc, avant de faire porter le chapeau au personnel, il nous faut regarder comment l'institution fonctionne et pour ça, nous avons besoin de chiffres détaillés, plus que ceux que vous vouliez nous donner dans le rapport. Je veux savoir ce que coûte une clinique, une sous-clinique, dans certains sites. Une analyse vraiment détaillée. Je ne crois pas que pour des soucis de concurrence, vous ne puissiez ne pas nous les donner. Je pense que c'est encore plus important de les donner, parce qu'il y a un nouveau défi. Vous avez eu les DRG en 2012, vous avez le virage ambulatoire qui va arriver et vous avez déjà fait des provisions pour le traitement des patients en ambulatoire de plusieurs millions, parce que vous avez un autre tarif que les DRG et c'est le tarif que les médecins qui sont dans cet hémicycle doivent appliquer.

Je souhaite bien sûr que ce postulat soit accepté dans son entier.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien rejoint les soucis communs au Conseil d'Etat et aux

postulants. Le groupe politique que je représente soutiendra ce postulat sur la base de la réponse du Conseil d'Etat. La seule condition demandée par mon groupe est que le rapport utilité-coûts de l'analyse demeure dans des limites tolérables, puisque les démarches et les corrections sont déjà en cours.

**Herren-Rutschi Rudolf** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das vorliegende Postulat Schumacher/Savoy besprochen und geprüft. Die Forderungen und Aufträge der Postulanten sind sicher angebracht. Einige davon wurden ja bereits in Angriff genommen, ich denke an die 2 Hauptpunkte Audit der Führungssysteme und Finanzprüfung durch das Finanzinspektorat.

In Folge der Doppelspurigkeit mit Punkt 5 der Traktandenliste und aufgrund der Verschiebung des Geschäftes wird unsere Fraktion entgegen der Empfehlung des Staatsrates dieses Postulat grossmehrheitlich nicht unterstützen.

**Thévoz Laurent** (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a bien sûr considéré ce postulat avec beaucoup d'intérêt et estime que l'HFR a besoin d'un dialogue politique pertinent et lucide. Je ne sais pas s'il sera serein, mais il doit être lucide. La lucidité est essentielle et quelle est la base de cette lucidité? C'est d'avoir une information de qualité partagée; pas seulement de qualité, mais partagée, donc qu'elle serve à tout le monde pour voir la même réalité avec des yeux différents. Il faut une radiographie, si je puis dire, de la situation, parce que c'est ce qui permet après d'évaluer les conséquences, les options et de faire des choix, peut-être divergents, mais avec une même compréhension de la réalité.

Notre groupe acceptera le postulat. Il a juste un vœu, c'est que les mesures qui sont en train d'être prises soient alimentées par les résultats de ce postulat. Il faudrait donc que ces travaux soient menés de manière extrêmement accélérée pour contribuer à une bonne prise de décision.

**Savoy Philippe** (PS/SP, SC). Je m'exprime en tant que copostulant et au nom du groupe socialiste. Notre groupe soutient ce postulat et se réjouit d'obtenir le rapport complémentaire de l'Inspectorat des finances, qui sera disponible dès le mois de juin prochain. Le Conseil d'Etat a en quelque sorte déjà donné une suite favorable à cette requête et les portes sont donc déjà ouvertes. En déposant ce postulat, je souhaite obtenir un rapport qui nous permettra de comprendre, au milieu de nombreux autres éléments, pourquoi notre HFR dysfonctionne autant. Nous pourrions alors prendre de bonnes décisions et en connaissance de cause, sans nous focaliser sur l'argument erroné et insultant que le déficit de l'HFR est la faute du personnel.

Prenons un exemple parlant: l'HFR a adressé des factures 2016 relatives à la participation de l'Université au programme Med3 seulement en 2017. D'autre part, l'HFR a constaté que des factures relatives aux dispositions du contrat de collaboration en enseignement clinique dues pour 2015 et 2016

<sup>1</sup> Déposé et développé le 14 décembre 2017, BGC décembre 2017 p. 3029; réponse du Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> mai 2018, BGC mai 2018 p. 1250.



n'avaient jamais été adressées à l'Université avant 2017. Alors, comment comprendre d'une institution qui connaît d'importants problèmes financiers qu'elle laisse traîner dans la nature un montant de 2,1 millions? On peut légitimement imaginer que d'autres cas de figure peuvent exister et cela est très inquiétant.

Je souhaite donc que ce rapport soit établi avec autant de transparence que possible, en tenant compte du contexte tendu de la concurrence hospitalière, et puisse dégager des pistes pour une réelle et urgente amélioration de la situation. L'analyse des coûts multisites nous donnera également des informations importantes. Ce postulat que je vous demande de bien vouloir soutenir est une des pierres de réflexion qui nous permettra de considérer avec calme et respect notre système cantonal de soins hospitaliers dans son ensemble, pour les patients et le personnel qui le compose.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie les intervenants qui se sont prononcés pour l'entrée en matière sur ce postulat dans le sens de la proposition du Conseil d'Etat. Effectivement, nous allons présenter les résultats financiers et les perspectives à long terme, mais en particulier les impacts attendus sur la situation financière pour l'ensemble de l'HFR. Nous viendrons, dans le cadre de la réponse à ce postulat, avec les éléments du rapport sur l'audit financier de l'Inspection des finances, qui nous donneront un certain nombre d'éléments. Par contre, nous ne pourrons pas donner les résultats financiers de chaque clinique, notamment par souci de ne pas livrer non plus aux autres hôpitaux des éléments financiers de l'HFR. Je rappelle qu'on est soumis à une concurrence. M. le Député Schumacher a évoqué la question des hospitalisations hors canton, on a quand même une attaque assez importante du côté bernois. On voit qu'il y a même des hôpitaux qui acceptent des patients fribourgeois sans demander aux patients la part complémentaire. C'est un élément important, car je rappelle que c'est à peu près 80 millions par année que nous payons pour les hospitalisations hors canton et dans ce cadre-là, dans un contexte extrêmement concurrentiel, nous ne pourrons pas livrer ces coûts par clinique. Par contre, mais ça dépend du rythme auquel vous souhaitez avoir la réponse à ce postulat, nous pourrons vous donner des informations sur les coûts du multisites. L'étude va démarrer. L'HFR est en train de poser les bases actuellement sur ce coût du multisites, donc je doute qu'on ait des réponses d'ici l'été pour pouvoir intégrer ça dans le rapport sur le postulat.

J'aimerais encore juste donner un élément. J'ai oublié de répondre à l'intervention du député Schmid, qui a relevé effectivement que les DRG devraient comprendre les coûts de construction des hôpitaux. Cela, c'est la théorie. Dans la pratique, on voit bien que c'est impossible. Nombre de cantons se sont engagés dans la construction de leurs hôpitaux. Vous pouvez voir partout en Suisse ces éléments-là. Donc, ça faisait partie d'un des éléments de la réponse à la motion que

vous avez reportée ultérieurement, qui disait que le Conseil d'Etat était d'accord d'introduire dans sa loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance un article potestatif qui dit que l'Etat peut aider l'Hôpital fribourgeois par des subventions pour investissements importants. L'HFR ne pourra pas construire un nouveau bâtiment à 400 millions sans aide de l'Etat, ce n'est juste pas possible. Je rappelle que cette construction fait certainement aussi partie des mesures pour améliorer l'efficacité de l'Hôpital fribourgeois.

Je vous invite à accepter ce postulat.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 73 voix contre 14. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 73.

*Ont voté non:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). Total: 14.



*Se sont abstenus:*

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 3.*

—

## **Clôture de la session**

> La séance est levée à 12h00.

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*